

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté

ENTRE

Haute Corrèze Communauté

Représenté par Pierre Chevalier, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1^{er} juillet 2021,
Ci-après désigné par « la collectivité »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Yann Le Brun, sous-préfet de l'arrondissement d'Ussel,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

REÇU LE

07 JUIL. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Haute-Corrèze autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre du CTE XXX, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Haute-Corrèze et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Née de la fusion de 5 communautés de communes (Gorges de la Haute-Dordogne, Pays d'Eygurande, Sources de la Creuse, Ussel – Meymac – Haute-Corrèze, Val et plateaux bortoïses) et de l'extension à 10 des 18 communes d'une 6ème (Bugeat Sornac Millevaches au Cœur), Haute-Corrèze Communauté regroupe 71 communes et 34 000 habitants. Elle est la 4ème plus grande intercommunalité de France en superficie. Du plateau de Millevaches aux gorges de la Haute-Dordogne, Haute-Corrèze Communauté accompagne chaque instant de la vie du territoire : par un développement économique et touristique ; par un aménagement durable et raisonné ; par un cadre de vie propice à l'épanouissement ; par un environnement protégé et valorisé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de Haute-Corrèze Communauté

Le projet de territoire a été élaboré dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale établi à l'échelle du Pays Haute-Corrèze Ventadour de 2016 à 2019. Le projet de territoire a permis une appropriation du diagnostic et des enjeux du SCOT à l'échelle de Haute-Corrèze Communauté. Il a été réalisé selon une méthode participative de 2018 à 2019 avec :

- 6 rencontres des maires par secteur
- 1 séminaire d'une journée avec les élus communautaires
- 5 réunions publiques organisées sur tout le territoire
- 1 réunion avec les secrétaires de mairies
- 1 journée de travail avec les agents communautaires
- 230 contributions à l'enquête d'image et d'identité réalisée auprès de la population
- Une tournée territoriale des 71 conseils municipaux réalisée par les élus du bureau en 2021 pour aller à la rencontre des nouveaux élus, présenter le projet de territoire et l'actualiser sur la base de ces échanges.

Un diagnostic posé par le SCOT a été validé en 2018.

Eléments positifs	Eléments négatifs
Un environnement exceptionnel	Un territoire à l'écart des influences externes sauf sur sa partie Ouest
Une vraie identité paysagère et architecturale	Une démographie atone et vieillissante
Un territoire autosuffisant en emploi	Un parc de logements de moins en moins occupé
Un territoire autosuffisant en énergie	Des pôles qui se dépeuplent
Un taux d'équipements attractif	Des besoins en mobilité plus importants
Des réseaux performants	Pas de mobilités partagées

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<i>Emplois et activités</i>	<p>Plus d'emplois que d'actifs</p> <p>Une industrie forte, spécialisée, ancrée et pérenne</p> <p>Une agriculture qui se structure et se spécialise</p> <p>La sylviculture comme filière structurante du territoire</p> <p>Un potentiel touristique très important</p>	<p>Un nombre très important d'actifs à remplacer (3000 d'ici 2030)</p> <p>Des actifs qui se concentrent à l'Ouest et aux abords de l'A89</p> <p>Une utilisation de la voiture systématique et obligatoire</p> <p>Difficulté de recrutement et/ou du maintien des emplois (cadres, emplois qualifiés et techniciens notamment)</p>	<p>Un solde migratoire positif permettant le renouvellement de la population et le moindre vieillissement de ses effectifs</p> <p>Des entreprises qui se développent et qui créent de l'emploi</p> <p>Des formations et des entreprises locales spécialisées (ex : bois, BTP)</p> <p>Une population d'actifs à maintenir sur le territoire</p>	<p>Le non remplacement des actifs</p> <p>Une fragilité du tissu économique</p> <p>Le départ des populations locales</p> <p>L'absence d'emploi pour le conjoint et donc départ forcé des cadres et des emplois qualifiés</p> <p>La fuite des entreprises</p>

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Transition écologique	<p>Forte production d'énergie renouvelables par le biais de la biomasse qui représente 41% de nos besoins thermiques, et des centrales hydroélectriques historiques qui produisent 2.6 fois nos consommations d'électricité</p> <p>Bon niveau de la qualité de l'air</p> <p>Territoire boisé qui stocke le carbone</p> <p>Des espaces naturels préservés, une biodiversité</p> <p>Un réseau de producteurs locaux solide</p> <p>Bon état des masses d'eau</p> <p>Un syndicat d'électrification existant (syndicat de la Diège)</p> <p>Des atouts agricoles certains : circuits courts, productions en cours de valorisation environnementale, plan de mutation en cours</p>	<p>Contraintes d'approvisionnement en ressources naturelles</p> <p>Des régimes de précipitation perturbés</p> <p>Jusqu'à 5 X PLUS de journées chaudes (> 25°C)</p> <p>Forte BAISSÉ des jours de gelées (20/an contre 80 à 140/an avant 1990)</p> <p>Des périodes allongées d'ASSÈCHEMENT DES SOLS</p> <p>Des phénomènes climatiques INTENSIFIÉS : sécheresse, canicule, gelées tardives, tempêtes, pluies torrentielles...</p> <p>+ 4°C à l'horizon 2100</p> <p>Une ressource en eau déjà très faible à l'été (un cas de coupure en août 2019 sur le plateau Bortois)</p>	<p>38 % des énergies fossiles consommées sur le territoire le sont pour des usages de production de chaleur pour lesquels le remplacement en énergies renouvelables est relativement aisé</p> <p>Electrification des usages</p> <p>Préserver et augmenter le stockage de carbone</p> <p>Adapter les cultures et préserver les espaces naturels</p> <p>Augmenter les productions biosourcées</p> <p>Assurer la livraison d'énergies renouvelables et de récupération</p> <p>Circuits courts à encourager et développer</p> <p>De nombreux acteurs de l'économie circulaire présents sur le territoire</p>	<p>Surmortalité caniculaire</p> <p>Développement de parasites</p> <p>Épidémies</p> <p>Mouvements de terrain</p> <p>Lessivage des sols</p> <p>Retraits, gonflements des sols</p> <p>Inondations</p> <p>Rupture de l'approvisionnement en eau</p> <p>Incendies</p> <p>Perte de rendements agricoles</p> <p>Destruction de la biodiversité et des milieux naturels</p> <p>Précarité énergétique</p>

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Services aux entreprises et à la population locale	<p>Un taux d'équipements et des temps d'accès très satisfaisants</p> <p>Une offre en Commerces-Equipements-Services (CES) de gamme supérieure importante du fait de la ville principale d'Ussel</p> <p>Une infrastructure routière Est-Ouest qui assure de très bonnes liaisons vers l'extérieur</p> <p>Une très bonne desserte en services médicaux de proximité (ex : réseau des Maisons de santé pluridisciplinaires)</p> <p>La présence de Maisons de services au public (MSAP) et France services</p> <p>La prise de compétence mobilité par l'intercommunalité</p>	<p>Une densité d'équipements faible</p> <p>Des centres villes qui se vident de leurs commerces</p> <p>Un retard dans les nouvelles mobilités vertes et partagées</p>	<p>La redynamisation des centre-bourgs en rapprochant les populations des pôles d'équipements</p> <p>Le développement des mobilités partagées</p> <p>Le développement de tiers-lieux, espaces coworking</p> <p>Une intercommunalité qui se structure notamment en matière de développement économique</p>	<p>La dévitalisation des centres bourg</p> <p>La fermeture de commerces, services...</p>

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Logement et habitat	<p>Un nombre d'accédant à la propriété en augmentation</p>	<p>Des logements de moins en moins occupés</p> <p>Un nombre de logements vacants en hausse et trop important</p> <p>Une inadéquation de l'offre de logements dans les pôles notamment</p> <p>Une offre locative inadaptée</p> <p>Une absence de résidences temporaires à destination des salariés en période d'essai ou des jeunes de moins de 30 ans</p> <p>Des pôles qui perdent de leurs poids</p>	<p>Une diversification de l'offre d'habitat à développer</p> <p>La réhabilitation des logements vacants</p> <p>La rénovation des logements engagée via la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'ensemble du Pays Haute-Corrèze Ventadour</p> <p>Depuis la crise sanitaire, les projets de vie « à la campagne » se multiplient</p>	<p>Une perte de dynamisme de pôles du territoire</p> <p>Une hausse de la vacance</p> <p>La précarité énergétique des ménages</p>

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<i>Qualité de vie, aménités, culture, loisirs</i>	<p>Un patrimoine naturel remarquable</p> <p>Un environnement et un cadre de vie privilégié (l'espace, la nature)</p> <p>Une offre ludo-sportive et culturelle de proximité et satisfaisante</p> <p>Un tissu associatif très important et dynamique</p> <p>Présence d'un Parc Naturel régional : véritable atout pour le territoire</p>	<p>Une image ancienne et dévalorisée</p> <p>Un territoire relativement à l'écart des influences externes</p> <p>Une offre ludo-sportive et culturelle peu coordonnée et donc pas assez connue</p>	<p>Un environnement attractif</p> <p>Une vraie identité paysagère et architecturale</p> <p>Un territoire préservé de la pollution, de l'insécurité, des conséquences du réchauffement climatique, de la malnutrition</p> <p>Une activité touristique à renforcer pour faire connaître le territoire et revaloriser son image</p>	<p>Une attractivité incertaine</p> <p>Devenir une réserve naturelle sans vie humaine</p>

4 ambitions pour le territoire

S'affirmer

Forte de son **identité** et de ses **valeurs**, la Haute-Corrèze doit affirmer ses spécificités pour prendre pleinement sa place à l'échelle départementale, régionale et nationale. La **fierté** d'appartenir à ce territoire sera la base d'une **démarche d'image et d'accueil** ambitieuse.

Se réaliser

La Haute-Corrèze constitue un écrin naturel qu'il est indispensable de préserver. Dans ce **cadre de vie exceptionnel**, une **démocratie citoyenne** et une **politique du bien-être** poseront les bases de l'**épanouissement** des habitants.

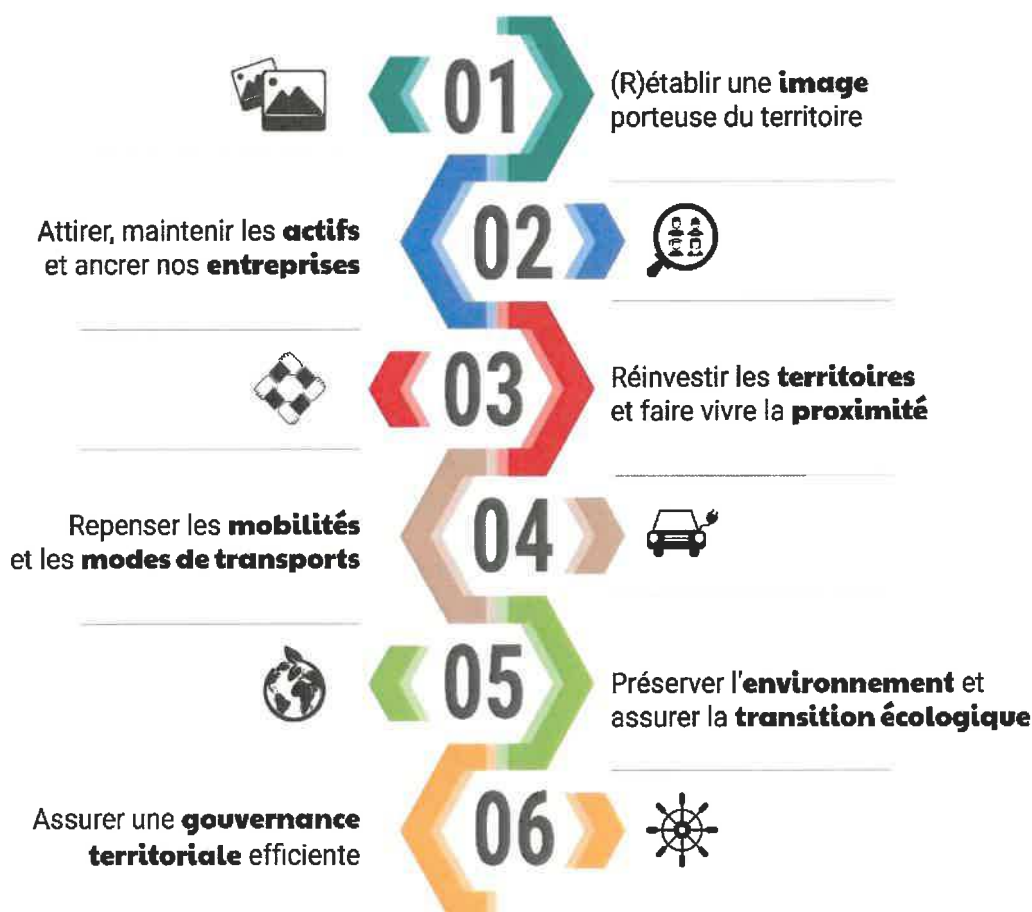
Se dépasser

Riche d'une multitude d'entreprises et d'équipements performants, la Haute-Corrèze regorge d'**initiatives locales** à mettre en lumière, de filières emblématiques à soutenir pour améliorer sa **compétitivité**.

Se réinventer

Le territoire peut **innover** dans ses modalités de délivrance des **services aux publics** dans les territoires et positionner la ruralité comme une force, au service de l'image, du bien-être, de la citoyenneté et de la **compétitivité**.

6 défis à relever



Des principes directeurs transversaux

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Éco responsabilité• Développement durable• Donner du sens• Création de liens• Animation• Interactions• Citoyenneté• Epanouissement• Bien-être• Equité, solidarité | <ul style="list-style-type: none">• Innovation• Modernisation• Ouverture• Optimisation• Mutualisation• Evaluation• Qualité de services• Compétitivité• Accessibilité• Expérimentation• Valorisation, fierté |
|--|---|

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 27 juin 2019 :

4 orientations stratégiques pour nos projets



Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société

numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);

- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

Dispositifs	Acteurs concernés
Petites villes de demain	Neuvic et Bort les Orgues Ussel et La Courtine
AMI Centre bourg 2014	Ussel : opération de revitalisation du centre-bourg d'Ussel, à travers une démarche de « Plan-guide » visant à définir la stratégie d'intervention sur le centre-bourg élargi
France très haut débit	
Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)	HCC, DRAC
Contrat Territoire Lecture (CTL)	HCC, DRAC
Convention Territoriale Globale (CTG)	HCC, CAF
Contrat de cohésion et de revitalisation du territoire	Région NA, Pays Haute-Corrèze Ventadour, CC Ventadour Egletons Monédières
Contrat territorial d'aménagement	CD19
Contrat Boos'ter	CD23
OPAH RU (2017-2023) et OPAH RR (2017-2022)	Pays HCV, HCC, Ussel, CCVEM, Département, Région NA, ANAH
Contrat local de santé (CLS)	HCC, ARS, hôpital d'Ussel
Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales	HCC
Conseiller numérique	HCC

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]

Projets en maturation
Rénovation de la médiathèque à Ussel
Portail de territoire
Voies vertes

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

La communauté de communes travaille en étroite collaboration avec la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières. Le Schéma de cohérence territoriale a d'ailleurs été confié au Pays de Haute-Corrèze Ventadour par les deux intercommunalités en 2016.

Depuis, d'autres collaborations voient le jour : l'étude de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de territoire sera réalisée sur les deux intercommunalités via un groupement de commande. Il en est de même pour l'étude d'image que les deux EPCI vont travailler ensemble.

Le syndicat mixte de gestion du PNR de Millevaches en Limousin est également un acteur incontournable sur de nombreux sujets.

De manière plus ciblée, Haute-Corrèze Communauté travaillent aussi en étroite collaboration avec les communautés de communes voisines sur les questions de gestion des milieux aquatiques. Avec les communautés de communes Vézère Monédières Millesources et Sumène Artense pour la gestion de la déchèterie, ou encore la communauté de communes du Pays de Mauriac pour l'animation du site du barrage de l'Aigle.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques

départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Haute-Corrèze Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Célia Escurat	DGS responsable du pilotage du CRTE
Guillaume Richet	Directeur adjoint responsable du pilotage du CRTE
Chef de service aménagement de l'espace	Chef de projet à recruter
Animateur	Service accueil et vie locale de HCC avec ses animateurs territoriaux présents sur les 5 secteurs du territoire HCC. Travail collaboratif avec les communes.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations

et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3 s'il y a lieu.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La collectivité a clairement donné le ton en matière de mobilisation des citoyens lors de l'élaboration du projet de territoire en 2018. Favoriser l'engagement citoyen fait partie des principes directeurs affichés du projet de territoire. Le service accueil et vie locale a pour mission, entre autres, de travailler cette thématique avec les communes et de l'aborder comme un outil au service de leurs projets et actions.

Dans le cadre du travail sur l'économie circulaire et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les entreprises du territoire seront mobilisées par la collectivité pour l'aider à atteindre ses objectifs.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Haute-Corrèze Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Haute-Corrèze Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres à compléter

Sous-préfet de l'arrondissement d'Ussel
DGS HCC
DGA environnement et aménagement de l'espace
Chef de projet
DGA finances et affaires juridiques
ANCT
Secrétaire générale de la sous-préfecture

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions,

ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges


Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé à Ussel le 2 juillet 2021 en deux exemplaires

Le président de Haute-Corrèze Communauté


Pierre Chevalier


Le sous-préfet de l'arrondissement d'Ussel


Yann Le Brun

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

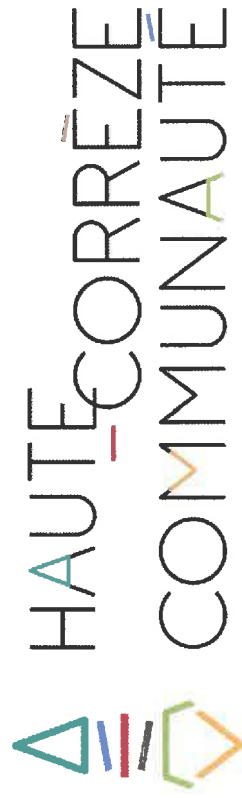
3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-3 Indicateurs de suivi

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs





Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID : 019-200066744-20210701-2021030121-DE

2021

Fiches descriptives

CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE



ORIENTATION 1 : TERRITOIRE ACTIF



Attirer de nouvelles populations et développer notre économie, notre tourisme.

4.1 - Piloter le développement économique

N/C

Animer le pôle

Animer le RIAC commerce

Elaborer le schéma directeur d'accueil des entreprises sur le territoire

Etablir le schéma de développement économique de Haute-Corrèze

4.2 - Favoriser le développement touristique

4.2.1 - Coordonner la politique touristique

Aménager les bureaux d'accueil de l'office de tourisme communautaire

Assurer le lien avec l'office de tourisme communautaire

Créer et animer un réseau des gestionnaires publics d'équipements touristiques du territoire (ZAT)

Valider le plan d'action du schéma de développement de l'économie touristique

4.2.2 - Accompagner les projets et services touristiques structurants

Accueillir, conseiller et orienter les porteurs de projet "Tourisme"

Animer le RIAC Tourisme

4.2.3 - Coordonner un maillage cohérent des sites touristiques

Réhabiliter le VVF d'Eygurande

Aménagement du pôle

programme d'aides RIAC commerce

Schéma directeur d'accueil des entreprises sur le territoire

Schéma de développement économique de Haute-Corrèze

Aménagement des bureaux

Convention d'objectifs et de moyens

Programme d'animation du réseau des gestionnaires publics d'équipements touristiques du territoire

Plan d'action du schéma de développement de l'économie touristique

Accompagner les porteurs de projet

Tableau de suivi des dossiers RIAC Tourisme

Réhabilitation du VVF à Eygurande

4.3 - Favoriser le maintien, l'installation et le développement des entreprises

4.3.1 - Accompagner les porteurs de projets

Accompagner la transmission d'entreprise

Accueillir, conseiller et orienter les porteurs de projets

Animer le RIAC (règlement d'intervention des aides communautaires)

4.3.2 - Développer l'offre immobilière d'accueil

Assurer la location de salles de réunions (espaces de coworking)

Créer une boutique à l'essai

Etablir la stratégie de l'offre immobilière sur le territoire

Etablir la stratégie en faveur de la pépinière Miléco

4.3.3 - Impulser l'essor de l'économie sociale et solidaire

Etablir le plan d'action de l'économie sociale et solidaire

Réaliser le diagnostic de l'économie sociale et solidaire

4.3.4 - Développer les équipements économiques

Piloter le partenariat avec les acteurs économiques du territoire

4.3.5 - Assurer le maintien et le renouvellement des emplois

Réaliser des aménagements de terrains à vocation économique

Réaliser des aménagements sur l'aérodrome de Thalamy

Réaliser l'acquisition de foncier stratégique à vocation économique

Réaliser les travaux de l'extension du parking de l'usine intercommunale de Monestier-Merlines

Réaliser les travaux de modification de la façade nord de l'atelier de l'usine intercommunale de Monestier-Merlines

Soutenir la rénovation du marché de Bort-les-Orgues

Programme d'accompagnement de la transmission d'entreprise

Programme d'accueil

Programme de délivrance des aides du RIAC

Programme de location de salles de coworking
Boutique

Programme stratégique de l'offre immobilière
Stratégie en faveur de la pépinière Miléco

Plan d'action de l'économie sociale et solidaire
Diagnostic de l'économie sociale et solidaire

Partenariat avec les chambres consulaires

Aménagements de terrains à vocation économique

Aménagements sur l'aérodrome de Thalamy

Plan d'acquisition de foncier stratégique à vocation économique

Extension du parking de l'usine intercommunale de Monestier-Merlines

Rénovation de la façade nord de l'atelier de l'usine intercommunale de Monestier-Merlines

Rénovation du marché de Bort-les-Orgues



4.3.6 - Accompagner les filières

Accompagner le projet Cannapôle

Accompagner le projet d'installation des serres de Saint-Martial

Aménager le Centre d'engraisement St Martial

Animer le RIAC filière agricole

Animer le RIAC filière bois

Assurer le partenariat avec les chambres d'agriculture

Elaborer le plan de communication de la filière bois

Elaborer le plan de mutation agricole

4.4 - Développer l'image de la Haute-Corrèze

4.4.1 - Faire émerger une identité de la Haute-Corrèze

Constituer un réseau d'ambassadeurs

Créer l'identité visuelle de la Haute Corrèze

Définir le cahier des charges pour la création du visuel

Diffuser la marque visuelle

Elaborer un plan de marketing territorial

Réaliser une étude de marketing territorial

Travailler l'appropriation de la marque visuelle

4.4.2 - Animer un réseau d'ambassadeurs/parrains

Animer le réseau

Définir les métiers en tension

Détecter de nouvelles formations

Favoriser l'émergence de nouvelles filières

Recenser les emplois disponibles

4.4.3 - Coordonner une politique d'accueil en lien avec les mairies

Accueillir les nouveaux arrivants

Communiquer sur la politique d'accueil

Créer des outils d'accueil

Cannapôle

Serres

ménagements du Centre d'engraisement St

Martial

Programme de délivrance des aides

Programme de délivrance des aides RIAC

Convention avec les chambres d'agriculture

Plan de communication

Plan de mutation

Réseau d'ambassadeurs

Logo de la Haute Corrèze

Campagne de communication

Campagne de communication

Plan de marketing territorial

Réalisation de l'étude de marketing territorial

Plan d'actions

Plan d'actions

Plan de GPECT

Annuaire des nouvelles formations

Catalogue de nouvelles filières

Annuaire des emplois vacants

Programme d'accueil

Participation à des salons

Livret et carte interactive

ORIENTATION 2 : TERRITOIRE RESPONSABLE



Assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté.

3.1 - Prévoir la planification du territoire

3.1.1 - Piloter l'urbanisme

Animer les groupes de travail thématiques PLUi

Arrêter le projet de PLUi

Assurer le suivi du service commun IADS HCC/USSEL

Construire une extension du parking du siège

Définir le besoin IADS et l'offre à proposer aux communes

Finaliser le travail d'élaboration du projet PLUi avec les communes

Organiser la concertation PLUi avec la population

Organiser la concertation PLUi avec les personnes publiques associées

Organiser la consultation PLUi des personnes publiques associées

Organiser l'enquête publique PLUi

Prendre en compte les observations recueillies lors de l'enquête publique PLUi

Réaliser des acquisitions foncières

Structurer le service IADS - HCC

3.1.2 - Développer la fibre

Suivre le développement de la fibre

3.2 - Assurer la gestion du patrimoine

3.2.1 - Gérer les espaces verts

Groupes de travail

PLUi

COPIL

Extension du parking du siège

Enquête besoins

PLUi

Concertation

Concertation

Consultation

Enquête publique

Synthèse de l'enquête

Programme d'acquisition foncières

Convention

Développement de la fibre



Réaliser le suivi des travaux de maintenance et d'entretien des espaces extérieurs de HCC

Plan de suivi

3.2.2 - Gérer le patrimoine communautaire

Réaliser le suivi des travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine bâti de HCC

Plan de suivi

Réaliser les travaux des ombrières sur le parking du siège de HCC
3.3 - Améliorer l'habitat

Ombrières

3.3.1 - Mener des opérations de rénovation de l'habitat

Attribuer les aides OPAH-RR et RU

Délibération

Fluidifier le traitement des dossiers des OPAH

Procédure

Réaliser le bilan OPAH des aides apportées

Bilan OPAH

3.3.2 - Elaborer le PLH

Approuver le règlement PLH

Délibération conseil

Attribuer les aides PLH

Délibération

Recruter un agent d'animation Programme local de l'habitat (PLH)

Intégration agent PLH

Rédiger le règlement de mise en œuvre du PLH

Règlement PLH

3.4 - Favoriser les mobilités

N/C

Organiser la prise de compétence mobilité

Délibération du Conseil Communautaire

Organiser le service mobilité (interface ou gestion) de la mobilité

Plan d'actions

Rechercher et solliciter les accompagnements financiers adaptés pour la compétence mobilité

Financements

Soutenir les projets de mobilité durable innovants sur le territoire (hydrogène, électrique, mobilités douces)

Plan d'actions



ORIENTATION 3 : TERRITOIRE VIVANT



Accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations

2.1 - Assurer l'accueil et développer la vie locale

2.1.1 - Renforcer le lien avec les communes via une animation territoriale de proximité

Accueillir les nouveaux arrivants des communes

Animer le réseau des secrétaires de mairie

Création d'une fiche Accueil Communes
programme d'action

Accompagnement des communes à la démarche participative

Recensement des besoins et attentes des mairies
Accompagnement numérique des communes

Développer une démarche participative en lien avec les communes

Réaliser les visites de suivi auprès des communes

Réduire la fracture numérique

2.1.2 - Favoriser l'ancrage des adolescents et jeunes adultes

Animer les PIJ de Haute Corrèze

Plan d'action des PIJ de Haute Corrèze

Mise en place des kiosques information jeunesse
dans les communes identifiées

Espaces jeunes/PIJ

programme d'animation jeunesse

Déploiement des kiosques information jeunesse

Maintenir et développer les espaces jeunes

Mise en place d'animations en collèges et lycées

2.1.3 - Assurer un soutien aux associations

Accompagner les associations dans les démarches administratives

Programme d'action PAVA

Actions de soutien logistique auprès des associations

Apport de ressources aux bénévoles

Réaliser des actions de soutien auprès des associations

Soutien aux bénévoles

2.2 - Développer la coéducation et la parentalité

2.2.1 - Favoriser l'épanouissement des tous petits (0 à 3 ans)

Animer le RAPEI

Assurer la professionnalisation des assistantes maternelles

Construire une nouvelle micro-crèche à Sornac

Ateliers d'éveil du RAPEI

Programme de formation

Micro-crèche de Sornac



Elaborer le schéma des modes d'accueil 0-3 ans

Journée des assistantes maternelles

Proposer des ateliers d'éveil à Eygurande

Proposer des ateliers d'éveil à Meymac

Proposer des ateliers d'éveil à Neuviç

Proposer des ateliers d'éveil à Sarroux-Saint Julien

Proposer des ateliers d'éveil à Ussel

Proposer un accueil 0-3 ans à Sornac

Réaliser la promotion du métier d'assistante maternelle

Répondre aux demandes des familles (RAM)

Soutenir la création de Maison d'assistantes maternelles

Schéma des modes d'accueil petite enfance

Programme d'activité de la journée des assistantes maternelles

Programme d'atelier d'éveil annuel à Eygurande

Programme d'atelier d'éveil annuel à Meymac

Programme d'atelier d'éveil annuel à Neuviç

Programme d'atelier d'éveil annuel à Sarroux Saint Julien

Programme d'atelier d'éveil annuel à Ussel

dossier d'inscription à la micro-crèche à Sornac

Livret d'information

Réponses apportées

maison d'assistantes maternelles

Susciter les vocations pour attirer de nouvelles assistantes maternelles

2.2.2 - Favoriser l'autonomie et la citoyenneté des jeunes (3 à 15 ans)

Mettre en place un projet éducatif global

Proposer des séjours 3 - 15 ans

Proposer un accueil 3-12 ans RPI Merlines - Eygurande

Proposer un accueil 3-15 ans à Bugeat

Proposer un accueil 10-15 ans à Monestier Merlines

Proposer un accueil 10-15 ans à Neuviç

Proposer un accueil 3-10 ans à Soursac

Proposer un accueil 3-12 ans au RPI Lamazière-Basse Palisse

Proposer un accueil 3-12 ans RPI Magnat l'Etrange - Saint Frion

Proposer un accueil 3-15 ans à La Courtine

Proposer un accueil 3-15 ans à Liginiaç

Proposer un accueil 3-15 ans à Mestes-Saint Angel

Proposer un accueil 3-15 ans à Peyrelevade

plan d'action

projet éducatif

Programme de séjours annuel

Programme d'activité à Merlines

Programme d'activité à Bugeat

Programme d'activité CPA à Monestier Merlines

Programme d'activité CPA à Neuviç

Programme d'activité à Soursac

Programme d'activité à Lamazière-Palisse

Plan d'actions pour mettre en place accueil d'enfants sur RPI Magnat Saint Frion

Programme d'activité à La Courtine

Programme d'activité à Liginiaç

Programme d'animations à Mestes-Saint Angel

Programme d'activité à Peyrelevade



Proposer un accueil 3-15 ans à Sornac	Programme d'activité à Sornac
Proposer un accueil 3-6 ans à Neuvic école maternelle	Programme d'activités à Neuvic maternelle
Proposer un accueil 6 - 11 ans à Neuvic Ecole Élémentaire	Programme d'animations Neuvic élémentaire
2.2.3 - Soutenir la parentalité	
Animer le projet famille	Projet famille
Appropriation de l'environnement et du cadre de vie	Sorties familles
Mettre en place des cafés familles	Programme d'animation familles
Mettre en place des sorties familles	Sorties familles
Offrir un espace d'écoute et d'échange autour de la fonction parentale	Conférences/café des familles
Ouvrir un Lieu d'Accueil Enfants Parents	Lieu d'Accueil Enfants Parents
Renforcer le lien parental	Ateliers enfants parents
Travailler en réseau de partenariat	
2.3 - Développer les loisirs, améliorer la santé et favoriser les solidarités	Rencontres régulières des acteurs professionnels dédiés aux familles à l'initiative d'Haute Corrèze Communauté
2.3.1 - Développer la lecture publique	
Animer le drive de la médiathèque	Drive
Animer une médiathèque	programme d'animation de la médiathèque
Avoir un projet d'établissement à la médiathèque	Projet scientifique culturel éducatif et social
Coordonner les acteurs de la lecture publique	Convention Contrat Territoire Lecture (DRAC)
Elaborer un schéma de mise en réseau des bibliothèques du territoire	Schéma de mise en réseau des bibliothèques
Réaliser les travaux pour restructurer la médiathèque communautaire (à Ussel)	Médiathèque (à Ussel)
Réaliser l'étude de faisabilité pour restructurer la médiathèque communautaire (à Ussel)	étude de faisabilité
2.3.2 - Offrir des équipements sports nature	
Animer l'application Géotrek	Tableau de suivi des statistiques de Géotrek
Apporter un financement à la construction de la piscine d'Ussel	Fonds de concours à la Piscine d'Ussel



Cartographier les fiches sentiers HCC dans Géotrek
Construire un nouveau bâtiment technique pour le golf
Créer des chemins de randonnées PDIPR
Créer une extension du golf de Neuvic
Détruire l'ancien bâtiment technique du golf
Développer une application numérique pour la Randonnée
Elaborer un plan de développement des sports de pleine nature avec les partenaires (SSN, OT...)
Entretien le golf de Neuvic

cartographie la totalité des fiches
Nouveau bâtiment technique pour le golf
création des chemins de randonnées PDIPR
Création de l'extension du golf de Neuvic
plan de financement de destruction
Geotrek (application de randonnée)
Plan de développement des sports de pleine nature en lien avec les partenaires (SSN, OT...) étude de faisabilité

Valoriser les sentiers « vitrine » très qualitatifs (niveau « luxe »)
2.3.3 - Offrir des lieux de détente et de loisirs

Plan de valorisation des sentiers « vitrine » très qualitatifs (niveau « luxe »)

Coordonner les actions d'éducation artistiques et culturelles
Créer une voie verte Ydes-Bort

Convention objectif et de moyen école de musique
Voie verte Ydes-Bort

Réaliser un nouveau parcours au parc acrobatique à Mestes

Nouveau parcours au parc acrobatique à Mestres

Réaliser un sentier pédestre autour du lac de la Triouzoune

Sentier pédestre autour du lac de la Triouzoune

Réaliser une étude de faisabilité du soutien du projet « mur d'escalade » à Merlines

Etude de faisabilité du soutien du projet « mur d'escalade » à Merlines

Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'une voie verte Merlines/Montluçon (10km)

Etude de faisabilité sur la création d'une voie verte Merlines/Montluçon (10km)

Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'une voie verte Ussel/La Courtine (20km)

Etude de faisabilité sur la création d'une voie verte Ussel/La Courtine (20km) et Merlines/Montluçon (10km)

2.3.4 - Valoriser le patrimoine local

Animer le schéma d'interprétation du patrimoine

Schéma d'interprétation du patrimoine

Animer le site des cars

Convention d'objectifs et de moyen avec l'association du bacs des cars

Coordonner les actions d'éducation artistiques et culturelles

Convention territoire éducation artistique et culturelle (DRAC)

Créer un chemin de mémoire sur les soldats russes de 1917 à La Courtine

Créer un sentier de la Gane à Saint Victor

Créer un sentier du facteur Gorsse à Sornac

Elaborer un programme d'animations estivales sur les sites archéologiques

Etudier et réaménager le site de Bort Saint Nazaire

Restaurer et valoriser des pièces archéologiques de Margerides

Sauvegarder et valoriser le site de Port Dieu

Valoriser le site des Cars

2.3.5 - Mener un projet de prévention santé

Animer un plan de prévention contre le cancer

Piloter le contrat local de santé

suivre le plan alimentaire de territoire de la Creuse

2.3.6. Favoriser l'accès aux soins à la population

Gérer les maisons de santé pluridisciplinaires

2.3.7 - Accueillir les différences

Accueillir les voyageurs

créer du partenariat avec les structures accueillants les adultes handicapés

Créer une aire d'accueil des gens du voyage

Créer une instance de coordination de l'autonomie ICA sur le secteur creusois

Gérer les voyageurs hors aire accueil

Soutenir aux Instances de coordination de l'autonomie (ICA)

Soutenir la mission locale

soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

chemin de mémoire sur les soldats russes de 1917 à La Courtine

sentier de la Gane à Saint Victor

sentier du facteur Gorsse à Sornac

programme d'animations estivales sur les sites archéologiques

Etude et aménagement le site des Orgues

Pièces archéologiques de Margerides restaurées

Sauvegarde et valorisation le site de Port Dieu

Valorisation du site des Cars

Plan d'action de lutte contre le cancer

Animation du contrat local de santé

Etude d'opportunité de plan alimentaire de territoire

Programme de gestion immobilière des Maisons de Santé

aire d'accueil

Convention d'objectif et de moyen pour le foyer des Tamaris

Aire d'accueil des gens du voyage

Instance de coordination de l'autonomie ICA terrain soupape

Convention d'objectif et de moyen aux Instances de coordination de l'autonomie

Plan de financement

convention d'objectif et de moyen



ORIENTATION 4 : TERRITOIRE PRESERVE



Protéger et valoriser nos richesses.

5.1 - Gérer et protéger le grand cycle de l'eau : GEMAPI

N/C

- Animer les COPIL GEMAPI avec les partenaires
- Inaugurer/réceptionner les travaux réalisés
- Poursuivre les missions d'assistance GEMAPI et de conseils aux communes
- Préparer les travaux 2022 GEMAPI
- Réaliser des travaux de recherche sur la qualité des cours d'eau
- Recruter un agent pour animer le bassin versant de la Diège
- Suivre et faire évoluer la gestion du contrat Chavanon - GEMAPI
- Suivre les études menées par le service GEMAPI
- Suivre les travaux programmés au titre du PPG
- Suivre l'évolution de la gestion et de l'animation des bassins versants (Vézère, Corrèze...)

Calendrier de l'instance
Inauguration

Calendrier des missions
programme de travaux 2022

Etude sur la qualité de l'eau
Intégration agent

Contrat

Partenariats INRAE
programme travaux

Programme de gestion

5.2 - Gérer et protéger le petit cycle de l'eau (SPANC, AC, EP)

N/C

- Animer les COTECH et COPIL du projet SDAEP
- Animer un COPIL de suivi des prestations SPANC
- Faire évoluer le règlement intérieur du SPANC
- Lancer l'étude SDAEP
- Mener une réflexion spécifique liée au barrage du Chavanon
- Mettre en place les conventionnements avec les communes et syndicats
- Mettre en place une charte de suivi des travaux

Calendrier des instances SDAEP

Calendrier de l'instance

Règlement

1er COPIL

Bilan

Conventions

Charte

Renforcer le suivi des visites et des contrôles de travaux en lien avec le prestataire	calendrier de visites
5.4 - Assurer la gestion des déchets	
5.4.1 - Optimiser la gestion des déchets	
Accompagner le SYTTOM 19 dans sa recherche de subventions et soutiens à projets	Plan de subventions
Accompagner les agents de déchèterie vers des missions d'accueil, de conseil et de prévention	Plan d'actions
Elaborer le projet Zéro déchets	Projet Zéro déchets
Finaliser le diagnostic PLPDMA	Diagnostic
Lancer des démarches de concertations et de soutien d'initiatives locales - économie circulaire	Concertations
Lancer le projet d'extension de la déchèterie de Bort-les-Orgues	Travaux d'extension
Mettre en oeuvre le référentiel ADEME - économie circulaire	Plan d'actions
Mettre en oeuvre les propositions d'harmonisation de la gestion des déchets	Plan d'actions
Mettre en place et animer la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)	Commission
Proposer un plan d'action concerté	Plan d'actions
Réaliser l'étude d'optimisation et d'harmonisation du service déchets	Etude
Réfléchir à la mise en place de la tarification incitative	Modalités de mise en oeuvre
Renouveler les conventions de valorisation financière des déchets recyclés	Conventions
Sensibilisation du public au tri des déchets	Actions de sensibilisation
Suivre et optimiser les taxes et tarifications (TEOM, redevance spéciale, tarification et facturation des professionnels en déchèterie)	Grille des tarifs



	Label
Suivre la démarche de labellisation économie circulaire du territoire	
Travailler avec les communes pour améliorer l'offre de tri (PAV, bacs jaunes...)	Plan d'actions
Travailler en commission et groupe de travail des propositions d'optimisation des déchets	Commission
5.4.2 - Assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés	
Animer les instances de suivi de gestion de la déchèterie de Bort-les-Orgues	Programme de réunions
Cartographier et suivre le fonctionnement des Points d'Apport Volontaire	Carte des PAV
Mettre en place un nouveau marché de collecte des Points d'Apport Volontaire	Marché de collecte
Poursuivre le nettoyage et la maintenance des bacs	Programme de maintenance
Poursuivre le programme de renouvellement des bacs OM	Bacs OM
Poursuivre les travaux de sécurisation/modernisation des déchèteries	Travaux de sécurisation
Redéfinir une stratégie de collecte des encombrants	Plan d'actions
Renforcer les relations entre communes et Haute-Corrèze Communauté	Plan d'actions
Renouveler la convention avec CCCGS pour la mise à disposition de la déchèterie des Alluchats aux habitants de Peyrelevade	Convention
Renouveler la convention avec CCSA pour la mise à disposition de la déchèterie de Bort-les-Orgues à leurs habitants	Convention
N/C	
Accompagner la réorganisation du service "ordures ménagères et déchets assimilés"	Organigramme
5.5 - Adapter le territoire aux changements climatiques	
N/C	

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID : 019-200066744-20210701-2021030121-DE



Développer la prise en compte des projets liés aux énergies renouvelables sur le territoire

Elaborer le plan climat air énergie territoire

Evolution des points infos énergie en Haute-Corrèze

Installer des panneaux photovoltaïques à Thalamy

Participer au groupe de travail ad-hoc du PLUi

Sans objectif opérationnel

N/C

Recensement des projets

Plan d'actions concerté

Offre de service points infos énergie

Panneaux photovoltaïques sur les parking du siège

groupe de travail

Préparer le programme 2022 PVD - CRTE

Réaliser les concertations locales sur les projets des communes

Recruter le chef de projet petites villes de demain (PVD)

Rédiger le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Rédiger les conventions petites villes de demain (PVD)

Programme 2022

Concertations

Intégration chef de projet

CRTE

Conventions PVD

FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **étude de faisabilité de voies vertes**

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet):

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Comité de pilotage : se réunit sur trois temps (lancement - point d'étape à mi-réalisation-réception). Les membres sont informés des travaux du Cotech.

Comité technique (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'à d'éventuels rendus partiels d'étude

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Chef de projet	<u>Gilbert Salat</u>	<u>Chef de projet sports nature</u>	
HCC - Personne référente	<u>Michel Pesteil</u>	<u>Vice-président en charge des sports loisirs</u>	
HCC - Personne référente	<u>Philippe Roche</u>	<u>Vice-Président en charge des finances</u>	
HCC - Personne référente	<u>Jean-Pierre Guitard</u>	<u>vice-président en charge des infrastructures communales</u>	Sur le volet aménagement de voirie, bâtiment, entretien
HCC - Personne référente	<u>Serge Guillaume</u>	<u>Vice-président en charge de la transition</u>	Sur le volet mobilité
HCC - Personne référente	<u>Pascal Montigny</u>	<u>Vice-président en charge de la santé</u>	Sur le volet sport santé
HCC - Personne référente	<u>Dominique Miermont</u>	<u>Vice-Présidente en charge de la culture</u>	Si volet patrimoine retenu
HCC + OTC - Personne référente	<u>Philippe Brugère</u>	<u>Vice-président en charge de l'économie touristique Président de l'OTC</u>	
HCC - Chef de Services loisirs, santé et solidarité	<u>Vincent Bec</u>	<u>Autorité du chef de projet</u>	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
<u>HCC - Assistant chef de projet</u>	<u>Jean-Pierre Lesko</u>	<u>Chef de service technique</u>	
<u>Assistant à maître d'ouvrage</u>	<u>M. Philippe Marcou ANCT</u>	<u>Responsable de la ANCT de la Corrèze</u>	<u>Si proposition retenue - A voir si AMO ou MO</u>
<u>Communes HCC concernées</u>	<u>les maires ou leurs représentants</u>	<u>communes concernées avec traversée de voie communale</u>	

<u>Communauté de Communes partenaires</u>	A désigner	<u>Continuité d'aménagement du projet</u>	
Personnes ressources : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont consultées autant que nécessaires + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)			
Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - chef de projet patrimoine	Marion Barreau	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
Pays d'Art et d'Histoire	A désigner	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
Conseil paysager	A désigner au sein du CAUE	Conseil sur l'aménagement paysager si volet paysager retenu	
Conseil Départemental de la Corrèze et de la Creuse	A désigner	Traversée de routes départementales propriétaire de l'assise de la voie pour la Creuse	
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés	
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement	
Personnes à informer : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)			
Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Direction Proximité et citoyenneté	Mathilde Roux	Autorité du chef de projet Intervient à la demande du chef de service	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
SNCF Réseau	Mme Muriel Lagarde M. Marc Lerouge	Propriétaire de l'assise de la voie si pas d'acquisition	A titre de bonne relation avec le propriétaire
EPIDOR	Mme Justine Quetier	Chargé de mission V91	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
Préfecture Creuse	Mme Alice Mallick	Sous-préfète Suivi ANCT + subvention	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique
Sous-Préfecture Ussel	M. Yan Le Brun	Sous-préfet	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique

Description générale et origines du projet	
<p>Définition : les voies vertes sont des voies réservées à la circulation non motorisée, destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. Elles sont souvent aménagées sur d'anciennes voies ferrées. Ces voies sont parfaites pour une excursion à vélo en famille, avec des enfants.</p> <p>Le potentiel HCC : les premières réflexions, concrétisées notamment dès la fin des années 90 par une étude sur la portion Ussel-La Courtine, n'ont pas abouti pour les hypothèses suivantes : problème de coût, une étude pas assez aboutie et des opposants au déferrement des voies ferrées, un point de départ pas localisé sur la ville centre. 4 anciennes lignes ont été identifiées comme potentiellement exploitables à l'échelle de la Haute-Corrèze : ligne Ussel-La Courtine-Felletin secteur de Merlines avec un axe sud en direction de Bort le long du Chavanon et un axe nord Merlines-Montluçon Bort-Ydes-Mauriac sur la partie corrézienne de la ligne. ancienne voie du Tacot (remontée lors de la réunion HCC- St-Hilaire-St-Pantaléon)</p> <p>Le projet sur Bort porté par la nouvelle municipalité a donné envie aux élus de relancer les autres sections. L'appel à projet du conseil départemental de la Corrèze en fin d'année 2020 dans le cadre des contrats territoriaux a amené la collectivité à phaser le projet en deux temps afin de répondre aux capacités financières de la collectivité et élaborer un PPI: - aménagement prioritaire du tronçon Bort-limite Cantal car portion plus courte et volonté des élus cantaliens de poursuivre leur projet jusqu'à Bort - réflexion sur l'aménagement des deux autres axes</p> <p>L'ancienne voie du Tacot est un projet plus complexe car l'assise de la voie n'existe plus en tant que tel. Les archives de l'ancien syndicat sont en cours de récupération. L'ancien viaduc des Rochers Noirs en lien avec le projet soursacois de valorisation du matériel est à</p> <p>Le projet vise donc à réaliser une étude de proposition de scénarios d'aménagement des anciennes voies Ussel-La Courtine-Felletin et Merlines-Montluçon sur leurs portions haute-corréziennes (la voie de Bort fait l'objet d'une fiche à part portant sur le volet étude-réalisation des travaux) avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (point d'accueil, location de vélo, sanitaires...). Sous réserve d'une validation politique, ce projet intégrera un volet de valorisation patrimonial en terme à la fois d'aménagement paysager et de mémoire de la voie et de son activité.</p>	
Objectif(s)	
<p>Le but du projet global est de créer une voie sécurisée utilisable par différents utilisateurs (piéton, cycliste, personnes à mobilité réduite) dans un but de pratique sportive sécurisée, de découverte du patrimoine et de déplacement domicile-travail.</p>	
Les parties prenantes et partenaires	
Internes	Externes
Pôle Sports Nature	Communauté de communes concernées
Service des bâtiments	SNCF Réseau
Service juridique	Conseils départementaux
	Commune HCC concernées
Retombées attendues par les parties prenantes	
Partie prenante	Retombées
Communauté de communes	disposer d'un linéaire significatif géré éventuellement en intercommunalités
SNCF Réseau	valoriser une assise de voie
Conseil Départemental de la Corrèze et de la Creuse	sécuriser les intersections de voie avec les routes dont ils sont propriétaires
Communes concernées	sécuriser les intersections de voie avec les routes dont elles sont propriétaires développer des opérations de valorisation autour des points de départ lorsque ce dernier s'y prête
HCC	Les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres : - développer une offre sportive accessible à tous en lien avec le contrat local de santé - compléter l'offre touristique de proximité - favoriser une découverte patrimoniale originale sur le secteur du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ; sauvegarder le patrimoine ferroviaire local - favoriser des opérations de valorisation de quartiers autour des points de départ - proposer une alternative au déplacement automobile (dans le cadre de la prise de compétence communautaire « mobilité »)
Calendrier prévisionnel (GANTT)	
2nd semestre 2021 : préparation de la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau + choix politique d'un scénario d'étude + positionnement de l'ANCT sur le volet étude + concertation avec les communautés de communes limitrophes + inscription dans les statuts HCC + procédure de consultation	
Budget prévisionnel et plan de financement	
<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p>	

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais d'étude	150 000,00 €	Etat - CRTE	40 000,00 €
		Département 19 - CTA	6 000,00 €
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	46 000,00 €
		Subventions demandées	46 000,00 €
		En % du budget total	30,67%
		En euros	104 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Le caractère non reproductible des livrables limite les enjeux identifiés de l'évaluation à ce stade du projet à :			
capacité de l'étude à appuyer la phase de réalisation des travaux		disposer d'outils d'aide à la décision pour les élus assurer un enchaînement direct vers une phase de consultation des	
Communication			
pas de communication spécifique sur cette étude			

FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Diagnostic énergétique des bâtiments

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet): HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
RICHET	Guillaume	Chef de Projet
LESKO	Jean-Pierre	AMO interne / utilisateur
SAUGERAS	Laurent	AMO interne / utilisateur
TROMEUR	Angélique	Support mise en concurrence publique
RIBEYROLLES	François	Support financier

Description générale et origines du projet

Les collectivités ont un rôle important à mener en matière de développement durable.

Au travers de son projet de territoire et de ses déclinaisons opérationnelles et documents cadres comme son PCAET en cours d'élaboration, Haute-Corrèze Communauté a fait du développement durable un enjeu majeur de ses politiques publiques.

A travers son patrimoine et les activités de ses services, Haute-Corrèze Communauté dispose de leviers d'actions forts pour réduire ses consommations d'énergie tant en actions de sensibilisation qu'en actions de réhabilitations et d'investissements productifs.

Pour établir un plan d'actions d'investissements pluriannuel dédié, Haute-Corrèze Communauté a besoin d'un diagnostic énergétique de ses bâtiments, objet de l'étude à organiser auprès d'un prestataire spécialisé

Objectif(s)

Dresser le bilan exhaustif de la situation énergétique du patrimoine bâti intercommunal

Définir les actions d'investissement à mener à court, moyen et long terme en matière de réhabilitation énergétique et d'investissements productifs

Réduire les consommation énergétique de Haute-Corrèze Communauté

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Etat
Direction Ressources	CD 19
	Bureau d'Etudes spécialisé

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Améliorer la qualité du service offert à la population dans une démarche de développement durable - Réduction de l'empreinte énergétique de Haute-Corrèze Communauté Image positive de Haute-Corrèze Communauté
Direction Ressources	Maîtrise des dépenses de fonctionnement
Etat	Soutenir les projets du territoire en matière de développement durable
CD 19	Soutenir les projets du territoire en matière de développement durable

Calendrier prévisionnel (GANTT)			
Consultation : septembre 2021 Notification : novembre 2021			
Budget prévisionnel et plan de financement			
<i>Réalisation de l'étude</i>			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
		Subventions demandées	0,00 €
		En % du budget total	#DIV/0!
		En euros	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Etude H.T.	25 000,00 €	Etat - CRTE	8 000,00 €
		Département 19 - CTA	9 600,00 €
TOTAL	25 000,00 €	TOTAL	17 600,00 €
		Subventions demandées	17 600,00 €
		En % du budget total	70,40%
		En euros	7 400,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Gain en consommation énergétique			
Gain financier			
Communication			
Communication institutionnelle (interne / externe)			
Communication auprès des partenaires financiers			

FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Extension de l'éco-golf de Neuvic - tranche 3

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet):

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Comité de pilotage : se réunit sur chacune des trois phases (étude, travaux de construction, travaux de démolition) sur trois temps (lancement - point d'étape à mi-réalisation-réception). Les membres sont informés des travaux du Cotech.

Comité technique (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'aux réunions de rendu partiel d'étude et de chantier)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Chef de projet	<i>Gilbert Salat</i>	<i>Chef de projet</i>	
HCC - Personne référente	<i>Michel Pesteil</i>	<i>Vice-président</i>	
HCC - Personne référente	<i>Jean-Pierre Guitard</i>	<i>Vice-président</i>	
HCC - Chef de Service loisirs, santé et solidarité	<i>Vincent Bec</i>	<i>Autorité du chef de projet</i>	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
<i>HCC - Assistant chef de projet</i>	<i>Jean-Pierre Lesko</i>	<i>Chef de service</i>	
<i>Assistant à maître d'ouvrage</i>	<i>A désigner</i> <i>Chambre d'agriculture pressentie</i>		<i>Nécessitera l'appui d'un architecte sur la validation des plans et l'insertion paysagère</i>
<i>Station Sports Nature</i>	<i>A désigner</i>	<i>Gestionnaire du golf</i>	
<i>Lycée</i>	<i>A désigner</i>	<i>Gestionnaire du</i>	

Personnes ressources : assistent aux réunions de lancement des trois phases + sont consultées autant que nécessaires + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210701-2021030121-DE

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
ABF	A désigner au sein du STAP	Doit donner un avis simple sur la construction et un avis conforme sur la démolition A associer en amont du projet	
Inspecteur des sites	A désigner au sein de la DREAL	Intervient à la demande de l'ABF A associer en amont du projet	
Conseil paysager	A désigner au sein du CAUE	Conseil sur l'aménagement paysager des abords du bâtiment	
HCC Direction communication	A désigner par DGA Communication	Communication autour du projet	
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés	
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement Lien avec la subvention Feder en cours	

Personnes à informer : sont invitées aux réunions de lancement des trois phases + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Direction Proximité et citoyenneté	Mathilde Roux	Autorité du chef de projet Intervient à la demande du chef de service	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
Commune de Neuvic	A désigner par Mme le Maire	Propriétaire du terrain mis à disposition	Terrain mis à disposition de la collectivité
Propriétaire	Mme d'Ussel	Propriétaire du terrain de l'actuel bâtiment technique A l'origine de la demande	Engagement de la collectivité à réaliser a minima une information

Description générale et origines du projet

En 2016, un avenant au bail du golf à Neuvic, signé entre les consorts d'Ussel et l'ancienne communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, autorisait l'intercommunalité à créer un trou supplémentaire, en contrepartie de la démolition de l'actuel hangar technique par la collectivité. Ce hangar constitue aux yeux des propriétaires une verrue paysagère par rapport aux bâtiments d'habitation mitoyens.

Le projet a été phasé en deux temps avec la priorisation de « l'extension du parcours/réalisation d'un nouveau practice », terminée en 2019, par rapport à la réalisation du bâtiment technique. L'avenant au bail prévoyait l'achèvement de la démolition du hangar en mars 2020.

Haute Corrèze Communauté n'ayant pas tenu cet engagement, les deux parties ont convenu de la signature d'un acte notarié (en cours de préparation) constatant la révision du calendrier de cet engagement sur la base suivante :

- 2021 : étude technique et dépôt des permis de construire-démolir
- 2022 : construction du nouveau bâtiment
- 2023 : démolition de l'actuel hangar

La consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération a été réfléchi de manière globale et le marché prévoyait la réalisation des deux volets : l'extension du terrain et la construction du bâtiment. Aussi, la construction de ce bâtiment a été conduite jusqu'à la phase d'avant-projet sommaire (esquisse de plan et chiffrage global du projet).

En début d'année 2021, le dossier originellement porté par la Direction du Développement Economique et Marketing Territorial a été transféré au pôle Sports Nature.

Une rencontre le 1er février 2021 avec la station sports nature Haute-Dordogne et le Lycée Agricole (porteur du chantier d'insertion qui entretient l'équipement) a conclu au fait que l'avant-projet sommaire ne correspondait pas ou plus au besoin :
- espace réduit de stationnement du parc de machine, une seule entrée alors qu'un système « caserne de pompier » (où chaque machine dispose de sa sortie) semble préférable

- besoin du lycée d'avoir une salle technique de formation aux différents métiers du golf au plus près du terrain (la salle actuelle du bâtiment de la SSN ne correspond pas au besoin d'une salle fonctionnelle utilisée par du personnel technique).
L'emplacement du futur bâtiment sur une partie de l'actuelle aire de stationnement, même si elle n'est pas idéale (croisement du flux des golfeurs et du flux des machines), reste le seul envisageable.

La solution de réhabilitation de l'actuel bâtiment a été écartée à l'automne 2020 car ne correspondant pas aux engagements précédents et nécessitant un coût élevé au vu de la taille du bâtiment.

Objectif(s)

Le but du projet est de participer à la requalification du golf à Neuvic pour donner à cet équipement un rayonnement national voire international.

La présence de formations golfiques (jardinier de golf, mécanicien des machines d'entretien, projet d'intendant de golf) au sein du Lycée participe en effet pleinement à la réputation de l'équipement.

Ce but devra cependant se réfléchir dans le cadre d'un schéma global de développement de l'équipement.

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
Pole Sports Nature	Lycée volet entretien
Service des bâtiments	Lycée volet formation
	Station Sports Nature
	Propriétaires

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Equipe entretien golf	sécuriser le cadre de travail sécurisé pour les intervenants
Propriétaire	supprimer une verrue paysagère par la démolition de l'actuel bâtiment, verrue paysagère sur l'équipement

Lycée	permettre aux étudiants de découvrir le fonctionnement au quotidien d'une structure golfique		
SSN	tisser des liens plus étroits entre les acteurs de l'équipement : personnels d'entretien, étudiants en formation, SSN gestionnaire de l'équipement, joueurs		
HCC	créer un bâtiment aux normes et développer la crédibilité de la collectivité auprès du propriétaire, dans l'éventualité de futures négociations		
Calendrier prévisionnel (GANTT)			
<p>juillet 2021: désignation d'un AMO + dénonciation de l'actuel marché de Moe</p> <p>2nd semestre 2021: étude des besoins - définition technique du projet - dépôt des permis de construire et démolir - finalisation du plan de financement</p> <p>2022 : construction du nouveau bâtiment</p> <p>4ème trimestre 2022 - 1er trimestre 2023 : démolition de l'ancien hangar</p> <p>2nd trimestre 2023 : clôture du dossier</p>			
Budget prévisionnel et plan de financement			
<p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p> <p><i>Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</i></p> <p><i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>			
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux H.T. - tranche 3	360 000,00 €	Etat - CRTE	40 000,00 €
		Département 19 - CTA	90 000,00 €
		Europe - FEADER	140 000,00 €
TOTAL	360 000,00 €	TOTAL	270 000,00 €
		Subventions demandées	270 000,00 €
		En % du budget total	75,00%
		En euros	90 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Le caractère non reproductible des livrables limite les enjeux identifiés de l'évaluation à ce stade du projet à :			
questionnaire de satisfaction		mise en sécurité des intervenants	
nombre d'heures d'occupation de la salle		présence des élèves sur le lycée	
Communication			
A établir avec la direction communication			

FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Achat de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet): HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
RICHET	Guillaume	Chef de Projet
TROMEUR	Angélique	Support mise en concurrence publique
RIBEYROLLES	François	Support financier

Description générale et origines du projet

Acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène pour s'inscrire dans la logique de proximité du service public proposé par Haute-Corrèze Communauté à ses habitants, élus et partenaire tout en restant dans une démarche de développement durable. L'achat de ces véhicules accompagnera notamment la création d'un service d'instruction des dossiers d'urbanisme par Haute-Corrèze Communauté.

Cette modernisation de la flotte de véhicules partagés de Haute-Corrèze Communauté s'inscrit également en continuité de la construction d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques alimentant des bornes de recharges électriques sur le parking du siège de Haut-Corrèze Communauté à Ussel.

Objectif(s)

Diminution du volume de carburants consommés par la flotte automobile chaque année

Diminution des coûts de fonctionnement de la flotte automobile

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Communes de Haute-Corrèze Communauté
Direction Ressources	Habitants du territoire

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Communes de Haute-Corrèze Communauté	Proximité avec les services de Haute-Corrèze Communauté
Habitants du territoire	Proximité avec les services de Haute-Corrèze Communauté
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Service de proximité efficace en s'inscrivant dans une démarche de développement durable Image positive de Haute-Corrèze Communauté
Direction Ressources	Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Calendrier prévisionnel (GANTT)			
Consultation : septembre 2021 Notification : novembre 2021			
Budget prévisionnel et plan de financement			
Acquisition en pleine propriété des véhicules par Haute-Corrèze Communauté imputée sur le budget d'Investissement de Haute-Corrèze Communauté, financée sur fonds propres et par les subventions de l'Etat (CRTE)			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
		Subventions demandées	0,00 €
		En % du budget total	SANS OBJET
		En euros	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Acquisition H.T.	60 000,00 €	Etat - CRTE	24 500,00 €
TOTAL	60 000,00 €	TOTAL	24 500,00 €
		Subventions demandées	24 500,00 €
		En % du budget total	40,83%
		En euros	35 500,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Consommation de carburants		Baisse	
Communication			
Communication institutionnelle (interne / externe)			
Communication auprès des partenaires financiers			

FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Construction d'un local technique assurant son autoconsommation électrique

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet): HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
RICHET	Guillaume	Chef de Projet
LESKO	Jean-Pierre	AMO interne / utilisateur
SAUGERAS	Laurent	AMO interne / utilisateur
TROMEUR	Angélique	Support mise en concurrence publique
RIBEYROLLES	François	Support financier

Description générale et origines du projet

Le projet se situe à la zone industrielle de l'Empereur, au pôle environnement de Haute-Corrèze communauté, parcelle n°100 section ZV.

Le projet consiste dans la construction d'un local technique, en ossature métallique, couvert de panneaux sandwich posé sur longrines et dalle béton. La couverture à deux pans sera orientée Nord-Sud, couverte en panneaux sandwich.

Les deux tiers de la couvertures, coté Sud, seront recouverts de panneaux photovoltaïques permettant d'atteindre une puissance de 9kWc, en autoconsommation. Le surplus sera raccordé sur réseaux Enedis, dans le TGBT du bâtiment pôle environnement existant.

Objectif(s)

Augmenter la surface de stockage des matériels et produits sensibles

Diminuer la consommation électrique du Pôle Environnement

Diminuer les dépenses de fonctionnement du Pôle Environnement

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Etat
Direction Ressources	CD 19
	Syndicat de La Diege
	Nicolas VALADE - Architecte DPLG

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Améliorer la qualité du service offert à la population dans une démarche de développement durable Image positive de Haute-Corrèze Communauté
Direction Ressources	Maîtrise des dépenses de fonctionnement
Etat	Soutenir les projets du territoire en matière de développement durable
CD 19	Soutenir les projets du territoire en matière de développement durable
Syndicat de La Diege	Acteur des projets du territoire
Nicolas VALADE Architecte DPLG	Acteur des projets du territoire

Calendrier prévisionnel (GANTT)			
Etudes préalables : été 2021 Consultation automne 2021 travaux : fin 2021-début 2022			
Budget prévisionnel et plan de financement			
Estimatif du coût de construction			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
		Subventions demandées	0,00 €
		En % du budget total	#DIV/0!
		En euros	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Construction H.T.	91 667,00 €	Etat - CRTE	20 000,00 €
		Département 19 - CTA	15 000,00 €
		Etat - DETR	20 763,96 €
TOTAL	91 667,00 €	TOTAL	55 763,96 €
		Subventions demandées	55 763,96 €
		En % du budget total	60,83%
		En euros	35 903,04 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Consommation électrique du Pôle Environnement		Baisse	
Communication			
Communication institutionnelle (interne / externe)			
Communication auprès des partenaires financiers			

FICHE PROJET EN MATURATION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : projet restructuration médiathèque

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet):

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Comité de pilotage : se réunit sur 5 temps jusqu'à la "phase de programme détaillé" puis de façon plus espacé par la suite afin de suivre le projet et faire des points d'étape. Les membres seront ainsi informés des travaux du Cotech.

Son rôle est de **garantir la cohérence global du projet et déterminer les grandes orientations du projet; le Copil :**

- Réalise les arbitrages budgétaires par ligne comptable
- Garant du projet de territoire
- Fixer les orientations du projet
- Attribue les moyens fonctionnels et d'investissement
- Valide les propositions
- Apprécie les enjeux
- Coordonne la gestion des risques
- Détermine la feuille de route du projet

Comité de suivi (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'à d'éventuels rendus partiels d'étude **Faire le lien avec les projets HCC + déterminer le plan de charge/ressource décliné les orientations en objectifs**

Comité de pole (membres de l'équipe médiathèque) : Faire vivre le projet d'établissement et décliner les objectifs en livrable (1 à 2 rencontres entre chaque COPIL)

Comité technique (membres du copil en italique souligné) : Faire des propositions de livrables (1 à 2 rencontres entre chaque COPIL service HCC + partenaire + comité usagers)

Comité de direction (membres du copil en italique souligné) : Garantir la cohérence des propositions avec les orientations du COPIL, préparer le COPIL et prioriser les propositions du projet d'établissement DGA / CDS (1 rencontre après chaque réunion de pole)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Directrice de projet	Roux Mathilde	Directrice Générale Adjointe	
HCC - Chef de projet	Bec vincent	Chef de service "loisirs,santé, solidarité"	dans l'attente de la prise de poste opérationnel de la responsable médiathèque
HCC - Personne référente	Dominique Miermont	Vice-Présidente en charge de la culture	
HCC - Personne référente	Philippe Roche	Vice-Président en charge des finances	
HCC - Personne référente	Pascal Montigny	Vice-président en charge de la santé	Sur le volet sport santé
HCC - Agent de la médiathèque		expertise métier	référent Cotech
HCC - Assistant chef de projet	Jean-Pierre Lesko	Chef de service technique	

Communes HCC concernées	les maires ou leurs représentants	communes concernées avec traversée de voie communale	communes avec un service culturel et/ou une bibliothèque
DRAC	Sandrine Panteleao	entité financeur et garant politique culturel	

Personnes ressources : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont consultées autant que nécessaires + sparticipation au comité de suivi et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - chef de projet patrimoine	Elus communaux (service culturel / bibliothèque)		
Pays d'Art et d'Histoire	Elus Département	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
HCC Direction communication	A désigner par DGA Communication	Communication autour du projet	
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés	
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement	
agent communaux des bibliothèque du territoire		expertise + animation réseau	
Service culturel (ussel / meymac / bort)		compétence partagé	
Bibliothèque départemental		animation réseau	
membre élus commission "proximité/citoyenneté"			
abonné(es)		usagers de l'équipement + démarche participative	

Personnes à informer : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque

Description générale et origines du projet

Définition: Le projet de restructuration est né de la dégradation du bâti. On constate un bâtiment dans un état très dégradé dont les travaux sont liés à son maintien en état. Ainsi les importants problèmes de fuite d'eau, structurel lié à l'immobilier pose la question de la qualité du service rendu aux usagers et de l'image de l'entretien et de l'utilisation des deniers publics. Cela est une nécessité pour sauver les collections et agir sur les conditions de travail des agents. Cette contrainte est à mettre en perspective avec les évolutions sociétales. En effet les usages et pratiques ont grandement changés, notamment avec l'apparition du numérique qui prend une place importante

Le potentiel HCC :

Le projet
 Dans le champ du projet de territoire et d'administration, la médiathèque doit vulgariser le projet de territoire. Elle doit l'expliquer et l'alimenter via son projet d'établissement. Elle doit via ces animations et ces ateliers générer plus de lien avec les actions portées par l'ensemble des services de la collectivité. Sa politique documentaire devra être congruente avec les orientations des élus.
 L'aménagement de l'équipement sera un élément central et devra répondre à l'évolution des pratiques.
 Il posera la question de l'accueil de tous les publics dont la place de l'adolescent devra être posée. En effet une réflexion sur la place des jeunes, est nécessaire. Elle pose de multiples questions : comment capter la jeunesse pour proposer une offre sur la citoyenneté. Il est donc attendus d'avoir un espace pour que les jeunes puissent phosphorer et la mise en place des expos interactives sur un sujet donnée.
 Des espaces plus adaptés pour les usagers, il y a une attente de voir la fréquentation de l'équipement augmentée, si le gain en convivialité, est un des leviers pour permettre aux usagers de prendre du plaisir à le fréquenter, la place aux numériques sera à inclure.
 Le champs des nouvelles technologie fait partie des améliorations attendus avec de nombreuses possibilités comme l'optique d'un tier lieu, un aménagement design au service des politiques publics, Maison France service, la labélisation Micro-foles. L'enjeu sera de répondre à la problématique « qu'est ce qu'on veut y trouver qu'on ne trouve pas ailleurs »

Objectif(s)

Dans le champs du projet d'administration :
 Matérialiser un pôle HCC, en plein cœur de ville
 Être un support aux autres projets de HCC
 Améliorer l'image de l'équipement
 Faire un lieu sympa et sécurisé
 Proposer une politique documentaire et d'animation en congruence avec les orientations des élus
 Créer une dynamique d'équipe et mener la conduite du changement

Dans le champs du projet de territoire
 traduire la dynamique du projet de territoire et en être le relais auprès des habitants
 Faire du bâtiment un équipement éco-exemplaire (décret tertiaire)
 redonner sa grandeur originale de cette architecture,

dans le champs de la compétence lecture publique
 S'adapter aux nouvelles pratiques en matière de lecture de lecture publique
 se mettre à jour des nouveaux usages
 répondre aux besoins des usagers.
 offrir une logique de réseau de la lecture publique médiathèques sur le territoire
 établir des liens avec le Contrat Territoire Lecture et le projet d'établissement

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
direction proximité citoyenneté	DRAC
Service techniques	BDP
Service juridique	Conseils départementaux
service finance	Commune HCC concernées

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Communauté de communes	Réussir à faire revenir les anciens usagers et en attirer des nouveaux / améliorer les confitions de L'accessibilité: si elle est a avoir dans le cadre de l'accès a l'équipement, elle peut correspondre à un besoin des habitants plus vaste, comme celle des commerçants et de leurs clients. Mais aussi pour les autres services publics, car nous sommes ici aux croisements de nombreux service et à proximité de la mairie.
Conseil Départemental de la Corrèze et de la Creuse	signer un Contrat Territorial de Lecture
Communes concernées	maintien des services publics dans un territoire rurale où il n'est pas omis des départs de service à la population comme le trésor public ou la sous-préfecture

Calendrier prévisionnel (GANTT)

sept à janvier 2022 : diagnostic + pré-programme
 janvier à mars 2022 : programme technique détaillé
 mars à juillet 2022 : consultation MOE
 juillet 2022 à octobre 2023 : étude architecte et permis de construire
 juillet 2023 à octobre 2023 : consultation entreprise
 octobre 2023 à septembre 2024 : travaux
 reception autonome 2024

Budget prévisionnel et plan de financement

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.
Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais d'étude	290 000,00 €	Etat - CRTE	
	413 000,00 €	Etat DGD	880 000,00 €
	350 000,00 €	Département 19	50 000,00 €
	900 000,00 €	région	250 000,00 €
	20 000,00 €	europe	50 000,00 €
TOTAL	1 973 000,00 €	TOTAL	1 230 000,00 €
		Subventions demandées	1 230 000,00 €
		En % du budget total	62,34%
		En euros	743 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
nombre de service à la population proposé(hors lecture publique)		3	
augmenter le nombre d'abonné		5%	
avoir un accès à la lecture publique sur tout le territoire		moins de 20 minutes	
réduire les dépenses de fonction liée aux interventions de toiture		15 000 €	
consommation d'énergie		moins 40 % d'ici de 2030	
pas de communication spécifique sur cette étude			

FICHE PROJET EN MATURATION**Nom du projet : Portail Territoire**

Date de début : 15 avril 2021 - date de mise en ligne : 2nd semestre 2022

Agents

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
Ratelade	Vincent	Pilote
Millet	Stéphane	Chargé des données sur le volet attractivité
Sallas	Marc-Antoine	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel / Conseiller en prévention
Guyot	Nicolas	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel
Ratelade	Mélissa	Assistante des directions
Jérôme	Alexandre	Chargé de la création de la carte interactive
Tromeur	Angélique	Chargé du marché public
Laurent	Alexandra	Conseillère sur la marque employeur HCC
Delattre	Christophe	Chargé de la relation aux communes
Dubois	Émilie	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Di Fruscia	Sandrine	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Allicot	Emmanuel	Chargé des contenus visuels du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet

Personnes ressources

Nom	Prénom	Fonction
Prieto	Cindy	Conseillère en évaluation et sur la qualité de l'outil
Mallet	Aurore	Finances
Vesvre	Aurélie	Conseillère éco-exemplarité et représentante du CHSCT

COPIL Agents

Nom	Prénom	Fonction
Escurat	Célia	DGS
Ratelade	Vincent	DIRCOM
Millet	Stéphane	Chargé des données sur le volet attractivité
Sallas	Marc-Antoine	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel / Conseiller en prévention

COPIL Élus

Nom	Prénom	Fonction
Chevalier	Pierre	Président
Arfeuillère	Christophe	Vice-Président en charge du développement économique
Brugère	Philippe	Vice-Président en charge de l'économie touristique, de l'accueil et de l'attractivité
Miermont	Dominique	Vice-Président en charge de la culture et de la médiathèque
Michelon	Jean-Marc	Vice-Président en charge de la proximité et de la relation aux communes
Pesteil	Michel	Vice-Président en charge des sports loisirs
Escurat	Célia	DGS
Ratelade	Vincent	DIRCOM

Le projet			
Description générale et origines du projet			
Portail territoire = outil répondant à trois besoins Outil « commun » en proposant aux communes de créer leur nouveau site internet via le marché porté par Haute-Corrèze Communauté Outil « vitrine » pour les enjeux d'attractivité via de l'image (photos/vidéos) et une carte interactive pour les futurs arrivants avec les informations nécessaires avant installation (immobilier, emploi, école...) Outil « utile » via le développement des services numériques pour la population			
Objectif(s)			
Créer un outil digital innovant pour l'attractivité du territoire, au service de l'institution, des communes et des habitants			
Le projet répond à l'ambition:			
S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
Le projet s'inscrit dans : piloter la collectivité			
Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
Les parties prenantes			
Internes		Externes	
Élus communautaires et municipaux (commissions Ressources)		Usagers	
Agents HCC		Partenaires (OTC, PNR, Pays Haute-Corrèze Ventadour, Missions locales...)	
Secrétaires de mairie		Assistance à maîtrise d'ouvrage	
Retombées			
Partie prenante	Retombées		
Élus communautaires et municipaux	Renforcer le lien commune et intercommunalité (relations, messages...)		
Usagers	Faciliter, via la transformation numérique, les services aux publics et les démarches administratives		
Élus communautaires et municipaux	Mutualisation pour la création du site internet de la commune		
Élus communautaires et municipaux	Gain en visibilité des communes		
Les livrables			
Livrable	Date prévue de livraison		
Synthèse des recommandations suite à l'audit	juil-21		
Recommandations stratégiques	oct-21		
Recommandations fonctionnelles et techniques	oct-21		
Recommandations éditoriales, architecture de l'info et rubricage	nov-21		
Recommandations graphiques et ergonomiques (zoning)	nov-21		
Cahier des clauses techniques particulières	nov-21		
Grille d'analyse des offres	déc-21		
Portail Territoire	2nd semestre 2022		

Budget prévisionnel			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	25 000 €	FEADER	50 000 €
Création du Portail Territoire	80 000 €	DETR	6 000 €
		Conseils Départementaux 19 et 23	24 000 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL	80 000 €
Subvention Demandée			
En % du budget total	80%		
En euros	80 000 €		
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Communication (avant, pendant, après)			
Avant :			
Information interne pour expliquer le projet et annoncer le lancement Communication panel usagers			
Pendant :			
Informers de l'avancement du projet, des orientations prises et donner de la visibilité en terme de calendrier			
Après :			
Communiquer sur la participation des usagers dans le projet Faire connaître le Portail Territoire			

FICHE PROJET EN MATURATION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : étude et aménagement d'une voie verte
à Bort-les-Orgues

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet):

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Comité de pilotage : se réunit sur trois temps (lancement - point d'étape à mi-réalisation-réception). Les membres sont informés des travaux du Cotech.

Comité technique (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'aux réunions de rendu partiel d'étude et de chantier

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Chef de projet	<i>Gilbert Salat</i>	<i>Chef de projet sports nature</i>	
HCC - Personne référente	<i>Michel Pesteil</i>	<i>Vice-président en charge des sports loisirs</i>	
HCC - Personne référente	<i>Philippe Roche</i>	<i>Vice-Président en charge des finances</i>	
HCC - Personne référente	<i>Jean-Pierre Guitard</i>	<i>Vice-président en charge des infrastructures communautaires</i>	Sur le volet aménagement de voirie, bâtiment, entretien
HCC - Personne référente	<i>Serge Guillaume</i>	<i>Vice-président en charge de la transition écologique</i>	Sur le volet mobilité
HCC - Personne référente	<i>Pascal Montigny</i>	<i>Vice-président en charge de la santé</i>	Sur le volet sport santé
HCC - Personne référente	<i>Dominique Miermont</i>	<i>Vice-Présidente en charge de la culture</i>	Si volet patrimoine retenu
HCC + OTC - Personne référente	<i>Philippe Brugère</i>	<i>Vice-président en charge de l'économie touristique Président de l'OTC</i>	
HCC - Chef de Services loisirs, santé et solidarité	<i>Vincent Bec</i>	<i>Autorité du chef de projet</i>	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
<i>HCC - Assistant chef de projet</i>	<i>Jean-Pierre Lesko</i>	<i>Chef de service technique</i>	
<i>Assistant à maître d'ouvrage</i>	<i>M. Philippe Marcou ANCT</i>	<i>Responsable de la ANCT de la Corrèze</i>	<i>Si proposition retenue - A voir si AMO ou MO</i>

<u>Association des Chemins de fer de la Haute Auvergne</u>	<u>A désigner</u>	<u>Exploitant du Gentiane Express</u>	
<u>Commune de Bort-les-Orgues</u>	<u>Eric Ziolo ou son représentant</u>	<u>Initiateur du projet Maire de la commune concernée avec traversée de voie</u>	
Communauté de Communes Sumène-Artense	A désigner	<u>Continuité d'aménagement du projet</u>	

Personnes ressources : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont consultées autant que nécessaires + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - chef de projet patrimoine	Marion Barreau	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
Pays d'Art et d'Histoire	A désigner	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
Conseil paysager	A désigner au sein du CAUE	Conseil sur l'aménagement paysager si volet paysager retenu	
Conseil Départemental de la Corrèze	A désigner	Traversée de la route de Champs sur Tarentaine + propriétaire de l'aire de départ	
HCC Direction communication	A désigner par DGA Communication	Communication autour du projet	
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés	
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement	

Personnes à informer : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Direction Proximité et citoyenneté	Mathilde Roux	Autorité du chef de projet Intervient à la demande du chef de service	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
SNCF Réseau	M. Marc Lerouge	Propriétaire de l'assise de la voie si pas d'acquisition	A titre de bonne relation avec le propriétaire
EPIDOR	Mme Justine Quetier	Chargé de mission V91	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet

Préfecture Creuse	Mme Alice Mallick	Sous-préfète Suivi ANCT + subvention	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique
Sous-Préfecture Ussel	M. Yan Le Brun	Sous-préfet	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique

Description générale et origines du projet

Définition: les voies vertes sont des voies réservées à la circulation non motorisée, destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. Elles sont souvent aménagées sur d'anciennes voies ferrées. Ces voies sont parfaites pour une excursion à vélo en famille, avec des enfants.

Le potentiel HCC : les premières réflexions, concrétisées notamment dès la fin des années 90 par une étude sur la portion Ussel-La Courtine, n'ont pas abouti pour les hypothèses suivantes : problème de coût, une étude pas assez aboutie et des opposants au déferrement des voies ferrées, un point de départ pas localisé sur la ville centre.

4 anciennes lignes ont été identifiées comme potentiellement exploitables à l'échelle de la Haute-Corrèze :

ligne Ussel-La Courtine-Felletin

secteur de Merlines avec un axe sud en direction de Bort le long du Chavanon et un axe nord Merlines-Montluçon

Bort-Ydes-Mauriac sur la partie corrézienne de la ligne.

ancienne voie du Tacot (remontée lors de la réunion HCC- St-Hilaire-St-Pantaléon)

Le projet sur Bort porté par la nouvelle municipalité a donné envie aux élus de relancer les autres sections. L'appel à projet du conseil départemental de la Corrèze en fin d'année 2020 dans le cadre des contrats territoriaux a amené la collectivité à phaser le projet en deux temps afin de répondre aux capacités financières de la collectivité et élaborer un PPI:

- aménagement prioritaire du tronçon Bort-limite Cantal car portion plus courte et volonté des élus cantaliens de poursuivre leur projet jusqu'à Bort

- réflexion sur l'aménagement des deux autres axes

L'ancienne voie du Tacot est un projet plus complexe car l'assise de la voie n'existe plus en tant que tel. Les archives de l'ancien syndicat sont en cours de récupération. L'ancien viaduc des Rochers Noirs en lien avec le projet soursacois de valorisation du matériel est à

La voie autour de Bort: la voie est une portion de l'ancienne ligne Aurillac-Paris interrompue par la construction du barrage. Bort était un carrefour : la portion à aménager est constituée sur la totalité du parcours d'une double voie avec :

- une voie de l'ancienne ligne Bort-Riom-es-Montagnes : circulation d'un train touristique jusqu'en 2009 (actuellement utilisée par l'association qui gère ce train pour un volet « stockage-maintenance » de matériel roulant), voie qui ne sera pas défermée

- une voie de l'ancienne ligne Bort-Aurillac à défermer : projet d'une voie verte partiellement réalisée jusqu'à Mauriac puis exploitation d'un vélorail plus au sud.

Etat des lieux:

km dont 3,5 km sur HCC

Tracé de 38

Une double voie sur toute la partie corrézienne avec une voie réservée au Gentiane Express

Proximité immédiate de l'hôpital/maison de repos de Bort (PMR)

une traversée de route passante Bort-Champs sur Tarentaine

Points d'intérêt :

- une voie verte emblématique de par son historique, existante autour d'Ydes et en cours d'aménagement vers Mauriac

- trois villes aux portes du projet : Bort-les-Orgues (2 700 h), Ydes (1 700 h) et Mauriac (3 600 h) qui feront de cet équipement un projet de proximité

- trois points de service potentiels autour des trois gares de Bort, Ydes et Mauriac

Le projet vise donc à aménager une voie ferrée reliant le centre ville de Bort à l'actuelle voie verte cantalienne avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (point d'accueil, location de vélo, sanitaires...). Sous réserve d'une validation politique, ce projet intégrera un volet de valorisation patrimonial en terme à la fois d'aménagement paysager et de mémoire de la voie et de son activité

Objectif(s)

Le but du projet est de créer une voie sécurisée utilisable par différents utilisateurs (piéton, cycliste, personnes à mobilité réduite) dans un but de pratique sportive sécurisée, de découverte du patrimoine (Orgues de Bort, Saut de la Saule) et de déplacement domicile-travail (présence sur la voie des usines Lapeyre à Ydes et La Tanneur à Bort).

Les parties prenantes et partenaires			
Internes		Externes	
Pole Sports Nature		Communauté de communes Sumène-Artense	
Service des bâtiments		SNCF Réseau	
Service juridique		Association des Chemins de Fer de Haute-Auvergne	
		Commune de Bort	
		Conseil Départemental	
Retombées attendues par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Communauté de communes Sumène - Artense	prolonger la piste existante jusqu'à Bort-les-Orgues		
SNCF Réseau	valoriser une assise de voie		
Association des chemins de Fer de Hte-Auvergne	valoriser ces activités par un flux touristique au niveau de Bort Sécuriser les intersections et portion commune route - voie ferrée -voie verte		
Conseil Départemental de la Corrèze	Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont il est propriétaire assurer le devenir d'un terrain désaffecté dont il est propriétaire		
Commune de Bort-les-Orgues	Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont elle est propriétaire revitaliser le quartier du point de départ selon le choix de ce dernier		
HCC	Les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres : - développer une offre sportive accessible à tous en lien avec le contrat local de santé et la proximité immédiate de l'EPAHD - compléter l'offre touristique de proximité - favoriser une découverte patrimoniale originale sur le secteur des gorges de la Dordogne et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; à une échelle plus locale faciliter l'accès au Saut de la Saule et sauvegarder le patrimoine ferroviaire local - créer un pôle touristique autour du quartier de la gare de Bort avec le musée de la tannerie et en projet le « musée » des Chemins de Fer de la Haute-Auvergne, ainsi que les établissements de restauration - bénéficier des retombées des clientèles fréquentant l'actuelle voie autour d'Ydes et à une échelle plus large développer une itinérance cyclable le long de la Dordogne - proposer une alternative au déplacement automobile (dans le cadre de la prise de compétence communautaire « mobilité »)		
Calendrier prévisionnel (GANTT)			
2nd semestre 2021: préparation de la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau + choix politique d'un scénario d'aménagement + positionnement de l'ANCT sur le volet étude + inscription dans les statuts HCC			
2022: phase d'étude et de préparation du marché + finalisation du plan de financement + passage de la convention			
2023: réalisation des travaux			
Budget prévisionnel et plan de financement			
Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe. Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,...), les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.			
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Etude technique de faisabilité globale du projet	20 000,00 €	Etat - CRTE	
Frais d'aménagement de l'assise	430 000,00 €	Département 19 - CTA	52 000,00 €
Frais aménagement point de départ	180 000,00 €	Europe - FEADER	280 000,00 €
TOTAL	630 000,00 €	TOTAL	332 000,00 €
		Subventions demandées	332 000,00 €
		En % du budget total	52,70%
		En euros	298 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
questionnaire de satisfaction		mise en sécurité des usagers	
mesure de la fréquentation par la pose d'un éco-compteur		vérifier la pertinence du projet dans le cadre de futurs aménagements du schéma global	
Communication			
A établir avec la direction communication			

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID : 019-200066744-20210701-2021030121-DE



CRTE – HAUTE-CORREZE COMMUNAUTÉ

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Délai de démarrage et calendrier de réalisation	Impacts du projet (social, économique, environnemental)	Coût prévisionnel du projet H.T.	Axe et mesure du plan de relance	Aide sollicitée CRTE 2021	Subventions déjà sollicitées
Haute-Corrèze Communauté	Etude de faisabilité des voies vertes	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2021-2022	Environnemental, économique, touristique	150 000 €	Mobilité / économie touristique	40 000 €	
Haute-Corrèze Communauté	Diagnostic énergétique des bâtiments	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2021	Environnemental	25 000 €	Transition écologique	8 000 €	CTA 19 9 600€
Haute-Corrèze Communauté	Extension de l'éco golf - 3ème tranche	Neuvic (19)	2021/2022	Touristique économique et environnemental	360 000 €	Compétitivité, transition écologique	40 000 €	FEADER 140 000€ pour la tranche 3 CTA 19 90 000€
Haute-Corrèze Communauté	Achats de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2021/2022	Economique et environnemental	60 000 €	Transition écologique	24 500 €	
Haute-Corrèze Communauté	Construction d'un local technique en autoconsommation	Ussel (19)	2021	Environnemental	91 667 €	Transition écologique	20 000 €	DIETR 20 763,96€ CTA 19 15 000€
PROJET EN MATURATION								
Haute-Corrèze Communauté	Rénovation de la médiathèque	Ussel (19)	2022-2024	Cohésion territoriale et rénovation énergétique	1 100 000 €	Cohésion territoriale et rénovation énergétique		
Haute-Corrèze Communauté	Portail de territoire	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2022	Attractivité / cohésion	150 000 €	Attractivité / cohésion		
Haute-Corrèze Communauté	Voies vertes	Territoire de la communauté de communes	2022-2026	Mobilité	?	Mobilité		
					1 761 667 €		132 500 €	



Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute Corrèze Communauté

Avenant financier

Année 2021

Entre

Haute Corrèze Communauté

représenté par Pierre Chevalier, ci-après désigné par « la collectivité »

et

L'État

représenté par Yann Le-Brun, sous-préfet d'Ussel
ci-après désigné par « l'Etat »

Il est convenu ce qu'il suit

Préambule

Le présent avenant financier liste les fiches actions à engager pour l'année 2021 et modifie celles annexées à la convention CRTE signée le 2 juillet 2021.

Vu le Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute Corrèze Communauté signé le 2 juillet 2021

Les parties prenantes conviennent :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021.

Article 2 :

Les actions qui seront engagées en 2021 sont listées en annexe 1 du présent avenant. Elles seront présentées sous la forme d'une fiche-action et font l'objet d'un tableau récapitulatif.

Article 3 :

Le présent avenant est signé pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire. Les actions inscrites devront être engagées dans l'année.

Article 4 :

Les autres dispositions du CRTE demeurent inchangées.

Fait à : Ussel le 9 décembre 2021

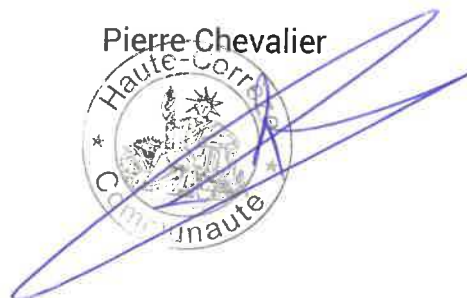
Le sous-préfet d'Ussel

Yann Le-Brun



Le président de la communauté de
communes Haute Corrèze Communauté'

Pierre-Chevalier



Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 019-200066744-20211209-202105191-DE



CRTE – HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Délaï de démarrage et calendrier de réalisation	Impacts du projet (social, économique, environnemental)	Coût prévisionnel du projet H.T.	Axe et mesure du plan de relance	Aide sollicitée CRTE 2021	Subventions déjà sollicitées
Haute-Corrèze Communauté	Extension de l'eco golf - 3ème tranche	Neuvic (19)	2021/2022	Touristique économique et environnemental	360 000 €	Compétitivité, transition écologique	57 722 €	FEADER 140 000€ pour la tranche 3 CTA 19 90 000€
Haute-Corrèze Communauté	Achats de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2021/2022	Economique et environnemental	60 000 €	Transition écologique	24 500 €	
Haute-Corrèze Communauté	Portail de territoire : fonctionnalités - tranche 1	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2022	Attractivité / cohésion	105 000 €	Attractivité / cohésion	30 000 €	FRANCE RELANCE 51 104,62 €
Haute-Corrèze Communauté	Construction d'un local technique assurant son autoconsommation électrique	Ussel (19)	2021	Environnemental	91 667 €	Transition écologique	20 000 €	DETR 20 763,96€ CTA 19 15 000€
PROJET EN MATURATION								
Haute-Corrèze Communauté	Rénovation de la médiathèque	Ussel (19)	2022-2024	Cohésion territoriale et rénovation énergétique	1 100 000 €	Cohésion territoire et rénovation énergétique		
Haute-Corrèze Communauté	Aménagements Voie Verte à Bort-les Orgues	Territoire de la communauté de communes Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2022-2026	Mobilité	630 000 €	Mobilité		
Haute-Corrèze Communauté	Portail de territoire : attractivité - tranche 2		2023	Attractivité / cohésion	150 000 €	Attractivité / cohésion		
					2 496 667 €		132 222 €	

Délibération n°2021-05-19a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) – Avenant financier - année 2021

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	64
Pouvoirs	19
Votants	83

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} décembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2021.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Barbara Vimont	à	Stéphanie Gautier	Barbe Gilles	à	Martine Pannetier
Brindel Stéphane	à	Philippe Brugère	Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Delibit Sandra	à	Maryse Badia
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Le Gall Nathalie	à	François Ratelade
Lacrocq Michel	à	Henri Granet	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ribeiro Sophie	à	Christophe Arfeuillère
Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère	Sénéjoux Jacques	à	Bernard Gaertner
Soufour Marie-Christine	à	Monique Jabiol	Talvard Françoise	à	Elizabeth Ventadour
Valibus Michèle	à	Philippe Pelat	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon
Mady Junisson	à	Jean-Marc Sauviat			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Tony, Coulaud Danièle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gérard Arnaud ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Jouve Patrick ; Nirelli Catherine ; Mouty Samuel ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-05-19a



Le président rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce CRTE se matérialise par une convention qui doit être amendée et complétée dans le temps.

Dans cette convention, il avait été identifié des fiches actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2021.

Pour rappel, les CRTE intègrent les fonds et dotations (DSIL relance, DSIL de droit commun, DETR, FNADT), ainsi que les programmes d'appui aux territoires (Action cœur de ville, Petites villes demain, France services, France très haut débit, France mobilités), et remplacent les dispositifs contractuels précédents (contrats de ruralité, contrats de ville, contrats de revitalisation centre-bourg, contrats de station touristiques...).

De ce fait, concernant les premiers projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés. Un nouveau tableau présenté en annexe récapitule les divers projets.

Un avenant doit être établi pour prendre en compte ces modifications.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant financier – Année 2021, transmis en annexe, au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants et tout document s'y référant.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 9 décembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier



FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Extension de l'éco-golf de Neuvic - tranche 3

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif

Territoire préservé

Territoire responsable

Territoire vivant

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer

Se réinventer

Se dépasser

Se réaliser

Maître d'ouvrage (porteur du projet):

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Comité de pilotage : se réunit sur chacune des trois phases (étude, travaux de construction, travaux de démolition) sur trois temps (lancement - point d'étape à mi-réalisation-réception). Les membres sont informés des travaux du Cotech.

Comité technique (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'aux réunions de rendu partiel d'étude et de chantier)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Chef de projet	<i>Gilbert Salat</i>	<u>Chef de projet</u>	
HCC - Personne référente	Michel Pesteil	<u>Vice-président</u>	
HCC - Personne référente	Jean-Pierre Guitard	<u>Vice-président</u>	
HCC - Chef de Service loisirs, santé et solidarité	Vincent Bec	Autorité du chef de projet	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
<u>HCC - Assistant chef de projet</u>	<u>Jean-Pierre Lesko</u>	<u>Chef de service</u>	
<u>Assistant à maître d'ouvrage</u>	<u>A désigner</u> <u>Chambre d'agriculture</u> <u>pressentie</u>		<u>Nécessitera l'appui d'un architecte sur la validation des plans et l'insertion paysagère</u>
<u>Station Sports Nature</u>	<u>A désigner</u>	<u>Gestionnaire du golf</u>	
<u>Lycée</u>	<u>A désigner</u>	<u>Gestionnaire du</u>	

Personnes ressources : assistent aux réunions de lancement des trois phases + sont consultées autant que nécessaires + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
ABF	A désigner au sein du STAP	Doit donner un avis simple sur la construction et un avis conforme sur la démolition A associer en amont du projet	
Inspecteur des sites	A désigner au sein de la DREAL	Intervient à la demande de l'ABF A associer en amont du projet	
Conseil paysager	A désigner au sein du CAUE	Conseil sur l'aménagement paysager des abords du bâtiment	
HCC Direction communication	A désigner par DGA Communication	Communication autour du projet	
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés	
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement Lien avec la subvention Feder en cours	
Personnes à informer : sont invitées aux réunions de lancement des trois phases + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)			
Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Direction Proximité et citoyenneté	Mathilde Roux	Autorité du chef de projet Intervient à la demande du chef de service	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
Commune de Neuvic	A désigner par Mme le Maire	Propriétaire du terrain mis à disposition	Terrain mis à disposition de la collectivité
Propriétaire	Mme d'Ussel	Propriétaire du terrain de l'actuel bâtiment technique A l'origine de la demande	Engagement de la collectivité à réaliser a minima une information

Description générale et origines du projet

En 2016, un avenant au bail du golf à Neuvic, signé entre les consorts d'Ussel et l'ancienne communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, autorisait l'intercommunalité à créer un trou supplémentaire, en contrepartie de la démolition de l'actuel hangar technique par la collectivité. Ce hangar constitue aux yeux des propriétaires une verrue paysagère par rapport aux bâtiments d'habitation mitoyens.

Le projet a été phasé en deux temps avec la priorisation de « l'extension du parcours/réalisation d'un nouveau practice », terminée en 2019, par rapport à la réalisation du bâtiment technique. L'avenant au bail prévoyait l'achèvement de la démolition du hangar en mars 2020.

Haute Corrèze Communauté n'ayant pas tenu cet engagement, les deux parties ont convenu de la signature d'un acte notarié (en cours de préparation) constatant la révision du calendrier de cet engagement sur la base suivante :

- 2021 : étude technique et dépôt des permis de construire-démolir
- 2022 : construction du nouveau bâtiment
- 2023 : démolition de l'actuel hangar

La consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération a été réfléchi de manière globale et le marché prévoyait la réalisation des deux volets : l'extension du terrain et la construction du bâtiment. Aussi, la construction de ce bâtiment a été conduite jusqu'à la phase d'avant-projet sommaire (esquisse de plan et chiffrage global du projet).

En début d'année 2021, le dossier originellement porté par la Direction du Développement Economique et Marketing Territorial a été transféré au pôle Sports Nature.

Une rencontre le 1er février 2021 avec la station sports nature Haute-Dordogne et le Lycée Agricole (porteur du chantier d'insertion qui entretient l'équipement) a conclu au fait que l'avant-projet sommaire ne correspondait pas ou plus au besoin :
- espace réduit de stationnement du parc de machine, une seule entrée alors qu'un système « caserne de pompier » (où chaque machine dispose de sa sortie) semble préférable

- besoin du lycée d'avoir une salle technique de formation aux différents métiers du golf au plus près du terrain (la salle actuelle du bâtiment de la SSN ne correspond pas au besoin d'une salle fonctionnelle utilisée par du personnel technique).
L'emplacement du futur bâtiment sur une partie de l'actuelle aire de stationnement, même si elle n'est pas idéale (croisement du flux des golfeurs et du flux des machines), reste le seul envisageable.

La solution de réhabilitation de l'actuel bâtiment a été écartée à l'automne 2020 car ne correspondant pas aux engagements précédents et nécessitant un coût élevé au vu de la taille du bâtiment.

Objectif(s)

Le but du projet est de participer à la requalification du golf à Neuvic pour donner à cet équipement un rayonnement national voire international.

La présence de formations golfigues (jardinier de golf, mécanicien des machines d'entretien, projet d'intendant de golf) au sein du Lycée participe en effet pleinement à la réputation de l'équipement.

Ce but devra cependant se réfléchir dans le cadre d'un schéma global de développement de l'équipement.

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
Pole Sports Nature	Lycée volet entretien
Service des bâtiments	Lycée volet formation
	Station Sports Nature
	Propriétaires

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Equipe entretien golf	sécuriser le cadre de travail sécurisé pour les intervenants
Propriétaire	supprimer une verrue paysagère par la démolition de l'actuel bâtiment, verrue paysagère sur l'équipement

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20211209-202105191-DE

Lycée	permettre aux étudiants de découvrir le fonctionnement au quotidien d'une structure golfique
SSN	tisser des liens plus étroits entre les acteurs de l'équipement : personnels d'entretien, étudiants en formation, SSN gestionnaire de l'équipement, joueurs
HCC	créer un bâtiment aux normes et développer la crédibilité de la collectivité auprès du propriétaire, dans l'éventualité de futures négociations

Calendrier prévisionnel (GANTT)

juillet 2021: désignation d'un AMO + dénonciation de l'actuel marché de Moe
 2nd semestre 2021: étude des besoins - définition technique du projet - dépôt des permis de construire et démolir - finalisation du plan de financement
 2022 : construction du nouveau bâtiment
 4ème trimestre 2022 - 1er trimestre 2023 : démolition de l'ancien hangar
 2nd trimestre 2023 : clôture du dossier

Budget prévisionnel et plan de financement

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.
Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux H.T. - tranche 3	360 000,00 €	Etat - CRTE	57 722,00 €
		Département 19 - CTA	90 000,00 €
		Europe - FEADER	140 000,00 €
TOTAL	360 000,00 €	TOTAL	287 722,00 €
		Subventions demandées	287 722,00 €
		En % du budget total	79,92%
		En euros	72 278,00 €

Evaluation

Indicateurs	Objectifs
Le caractère non reproductible des livrables limite les enjeux identifiés de l'évaluation à ce stade du projet à :	
questionnaire de satisfaction	mise en sécurité des intervenants
nombre d'heures d'occupation de la salle	présence des élèves sur le lycée

Communication

A établir avec la direction communication

FICHE ACTION			
Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme			
Nom du projet : Achat de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes			
Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:			
Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
Le projet répond à l'ambition:			
S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
Maître d'ouvrage (porteur du projet): HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE			
Equipe projet			
Nom	Prénom	Rôle dans le projet	
RICHET	Guillaume	Chef de Projet	
TROMEUR	Angélique	Support mise en concurrence publique	
RIBEYROLLES	François	Support financier	
Description générale et origines du projet			
<p><i>Acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène pour s'inscrire dans la logique de proximité du service public proposé par Haute-Corrèze Communauté à ses habitants, élus et partenaire tout en restant dans une démarche de développement durable. L'achat de ces véhicules accompagnera notamment la création d'un service d'instruction des dossiers d'urbanisme par Haute-Corrèze Communauté.</i></p> <p><i>Cette modernisation de la flotte de véhicules partagés de Haute-Corrèze Communauté s'inscrit également en continuité de la construction d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques alimentant des bornes de recharges électriques sur le parking du siège de Haut-Corrèze Communauté à Ussel.</i></p>			
Objectif(s)			
Diminution du volume de carburants consommés par la flotte automobile chaque année			
Diminution des coûts de fonctionnement de la flotte automobile			
Les parties prenantes et partenaires			
Internes		Externes	
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace		Communes de Haute-Corrèze Communauté	
Direction Ressources		Habitants du territoire	
Retombées attendues par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Communes de Haute-Corrèze Communauté	Proximité avec les services de Haute-Corrèze Communauté		
Habitants du territoire	Proximité avec les services de Haute-Corrèze Communauté		
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Service de proximité efficace en s'inscrivant dans une démarche de développement durable Image positive de Haute-Corrèze Communauté		
Direction Ressources	Maîtrise des dépenses de fonctionnement		

Calendrier prévisionnel (GANTT)			
Consultation : septembre 2021 Notification : novembre 2021			
Budget prévisionnel et plan de financement			
Acquisition en pleine propriété des véhicules par Haute-Corrèze Communauté imputée sur le budget d'investissement de Haute-Corrèze Communauté, financée sur fonds propres et par les subventions de l'Etat (CRTE)			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
		Subventions demandées	0,00 €
		En % du budget total	SANS OBJET
		En euros	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Acquisition H.T.	60 000,00 €	Etat - CRTE	24 500,00 €
TOTAL	60 000,00 €	TOTAL	24 500,00 €
		Subventions demandées	24 500,00 €
		En % du budget total	40,83%
		En euros	35 500,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Consommation de carburants		Baisse	
Communication			
Communication institutionnelle (interne / externe)			
Communication auprès des partenaires financiers			

FICHE ACTION

Nom du projet : Portail Territoire : Fonctionnalités - Tranche 1

Conformité par rapport aux statuts : article 2 des statuts

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet) : Haute-Corrèze Communauté

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
Ratelade	Vincent	Pilote
Escurat	Célia	Co-pilote
Millet	Stéphane	Chargé des données sur le volet attractivité
Sallas	Marc-Antoine	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel / Conseiller en prévention
Guyot	Nicolas	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel
Lascout	Nadia	Assistante des directions
Jérôme	Alexandre	Chargé de la création de la carte interactive
Tromeur	Angélique	Chargé du marché public
Grandpeyre	Marie-Noëlle	Conseillère sur la marque employeur HCC
Canini	Margot	Chargée de la relation aux communes
Bioud	Marie	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Di Fruscia	Sandrine	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Allicot	Emmanuel	Chargé des contenus visuels du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Prieto	Cindy	Conseillère en évaluation et sur la qualité de l'outil
Mallet	Aurore	Finances
Vesvre	Aurélie	Conseillère éco-exemplarité et représentante du CHSCT

Description générale et origines du projet

Portail territoire = outil répondant à trois besoins

Outil « commun » en proposant aux communes de créer leur nouveau site internet via le marché porté par Haute-Corrèze Communauté

Outil « vitrine » pour les enjeux d'attractivité via de l'image (photos/vidéos) et une carte interactive pour les futurs arrivants avec les informations nécessaires avant installation (immobilier, emploi, école...)

Outil « utile » via le développement des services numériques pour la population

Objectif(s)

Créer un outil digital innovant pour l'attractivité du territoire, au service de l'institution, des communes et des habitants

Les parties prenantes et partenaires			
Internes		Externes	
Élus communautaires et municipaux (commissions Ressources)		Usagers	
Agents HCC		Partenaires (OTC, PNR, Pays Haute-Corrèze Ventadour, Missions locales...)	
Secrétaires de mairie		Assistance à maîtrise d'ouvrage	
Retombées attendues par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Élus communautaires et municipaux	Renforcer le lien commune et intercommunalité (relations, messages...)		
Usagers	Faciliter, via la transformation numérique, les services aux publics et les démarches administratives		
Élus communautaires et municipaux	Mutualisation pour la création du site internet de la commune		
Élus communautaires et municipaux	Gain en visibilité des communes		
Calendrier prévisionnel			
AMO : juin à décembre 2021 Marché public : novembre 2021 à février 2022 Création du Portail Territoire : mars 2022 à octobre 2022 Création des sites des communes : mars 2021 à décembre 2023			
Budget prévisionnel et plan de financement			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL		TOTAL	
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	25 000,00 €	France Relance	51 104,62 €
Création du Portail Territoire	80 000,00 €	DSIL - CRTE	30 000,00 €
TOTAL	105 000,00 €	TOTAL	81 104,62 €
		Subventions demandées	81 104,62 €
		En % du budget total	77,24%
		En euros	81 104,62 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Respect de l'enveloppe budgétaire		105 000 €	
Nombre de fonctionnalités développées		15	
Communication			

<p>Avant : Information interne pour expliquer le projet et annoncer le lancement Communication panel usagers</p>
<p>Pendant : Informer de l'avancement du projet, des orientations prises et donner de la visibilité en terme de calendrier</p>
<p>Après : Communiquer sur la participation des usagers dans le projet Faire connaitre le Portail Territoire</p>

FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Construction d'un local technique assurant son autoconsommation électrique

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet): HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
RICHET	Guillaume	Chef de Projet
LESKO	Jean-Pierre	AMO interne / utilisateur
SAUGERAS	Laurent	AMO interne / utilisateur
TROMEUR	Angélique	Support mise en concurrence publique
RIBEYROLLES	François	Support financier

Description générale et origines du projet

Le projet se situe à la zone industrielle de l'Empereur, au pôle environnement de Haute-Corrèze communauté, parcelle n°100 section ZV.
 Le projet consiste dans la construction d'un local technique, en ossature métallique, couvert de panneaux sandwich posé sur longrines et dalle béton. La couverture à deux pans sera orientée Nord-Sud, couverte en panneaux sandwich.
Les deux tiers de la couverture, coté Sud, seront recouverts de panneaux photovoltaïques permettant d'atteindre une puissance de 9kWc, en autoconsommation. Le surplus sera raccordé sur réseaux Enedis, dans le TGBT du bâtiment pôle environnement existant.

Objectif(s)

Augmenter la surface de stockage des matériels et produits sensibles

Diminuer la consommation électrique du Pôle Environnement

Diminuer les dépenses de fonctionnement du Pôle Environnement

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Etat
Direction Ressources	CD 19
	Syndicat de La Diege
	Nicolas VALADE - Architecte DPLG

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Améliorer la qualité du service offert à la population dans une démarche de développement durable Image positive de Haute-Corrèze Communauté
Direction Ressources	Maîtrise des dépenses de fonctionnement
Etat	Soutenir les projets du territoire en matière de développement durable
CD 19	Soutenir les projets du territoire en matière de développement durable
Syndicat de La Diege	Acteur des projets du territoire
Nicolas VALADE Architecte DPLG	Acteur des projets du territoire

Calendrier prévisionnel (GANTT)			
Etudes préalables : été 2021 Consultation automne 2021 travaux : fin 2021-début 2022			
Budget prévisionnel et plan de financement			
Estimatif du coût de construction			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
		Subventions demandées	0,00 €
		En % du budget total	#DIV/0!
		En euros	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Construction H.T.	91 667,00 €	Etat - CRTE	20 000,00 €
		Département 19 - CTA	15 000,00 €
		Etat - DETR	20 763,96 €
TOTAL	91 667,00 €	TOTAL	55 763,96 €
		Subventions demandées	55 763,96 €
		En % du budget total	60,83%
		En euros	35 903,04 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Consommation électrique du Pôle Environnement		Baisse	
Communication			
Communication institutionnelle (interne / externe)			
Communication auprès des partenaires financiers			

FICHE PROJET EN MATURATION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **Restructuration médiathèque**

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet):

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Comité de pilotage : se réunit sur 5 temps jusqu'à la "phase de programme détaillé" puis de façon plus espacé par la suite afin de suivre le projet et faire des points d'étape. Les membres seront ainsi informés des travaux du Cotech.

Son rôle est de **garantir la cohérence global du projet et déterminer les grandes orientations du projet; le**

Copil :

- Réalise les arbitrages budgétaires par ligne comptable
- Garant du projet de territoire
- Fixer les orientations du projet
- Attribue les moyens fonctionnels et d'investissement
- Valide les propositions
- Apprécie les enjeux
- Coordonne la gestion des risques
- Détermine la feuille de route du projet

Comité de suivi (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'à d'éventuels rendus partiels d'étude **Faire le lien avec les projets HCC + déterminer le plan de charge/ressource décliner les orientations en objectifs**

Comité de pole (membres de l'équipe médiathèque) : Faire vivre le projet d'établissement et décliner les objectifs en livrable (1 à 2 rencontres entre chaque COPIL)

Comité technique (membres du copil en italique souligné) : Faire des propositions de livrables (1 à 2 rencontres entre chaque COPIL service HCC + partenaire + comité usagers)

Comité de direction (membres du copil en italique souligné) : Garantir la cohérence des propositions avec les orientations du COPIL, préparer le COPIL et prioriser les propositions du projet d'établissement DGA / CDS (1 rencontre après chaque réunion de pole)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Directrice de projet	Roux Mathilde	Directrice Générale Adjointe	
HCC - Chef de projet	Bec vincent	Chef de service "loisirs,santé, solidarité"	dans l'attente de la prise de poste opérationnel de la responsable médiathèque
HCC - Personne référente	Dominique Miermont	Vice-Présidente en charge de la culture	
HCC - Personne référente	Philippe Roche	Vice-Président en charge des finances	
HCC - Personne référente	Pascal Montigny	Vice-président en charge de la santé	Sur le volet sport santé
HCC - Agent de la médiathèque		expertise métier	réfèrent Cotech
HCC - Assistant chef de projet	Jean-Pierre Lesko	Chef de service technique	

Communes HCC concernées	les maires ou leurs représentants	communes concernées avec traversée de voie communale	communes avec un service culturel et/ou une bibliothèque
DRAC	Sandrine Panteleao	entité financeur et garant politique culturel	

Personnes ressources : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont consultées autant que nécessaires + participation au comité de suivi et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - chef de projet patrimoine	Elus communaux (service culturel / bibliothèhque		
Pays d'Art et d'Histoire	Elus Département	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
HCC Direction communication	A désigner par DGA Communication	Communication autour du projet	
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés	
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement	
agent communaux des bibliothèque du territoire		expertise + animation réseau	
Service culturel (ussel / meymac / bort)		compétence partagé	
Bibliothèque départemental		animation réseau	
membre élus commission "proximité/citoyenneté"			
abonné(es)		usagers de l'équipement + démarche participative	

Personnes à informer : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque

Description générale et origines du projet

Définition: Le projet de restructuration est né de la dégradation du bâti. On constate un bâtiment dans un état très dégradé dont les travaux sont liés à son maintien en état. Ainsi les importants problèmes de fuite d'eau, structurel lié à l'immobilier pose la question de la qualité du service rendu aux usagers et de l'image de l'entretien et de l'utilisation des deniers publics. Cela est une nécessité pour sauver les collections et agir sur les conditions de travail des agents. Cette contrainte est à mettre en perspective avec les évolutions sociétales. En effet les usages et pratiques ont grandement changés, notamment avec l'apparition du numérique qui prend une place importante

Le potentiel HCC :

Le projet

Dans le champ du projet de territoire et d'administration, la médiathèque doit vulgariser le projet de territoire. Elle doit l'expliquer et l'alimenter via son projet d'établissement. Elle doit via ces animations et ces ateliers générer plus de lien avec les actions portées par l'ensemble des services de la collectivité. Sa politique documentaire devra être congruente avec les orientations des élus. L'aménagement de l'équipement sera un élément central et devra répondre à l'évolution des pratiques. Il posera la question de l'accueil de tous les publics dont la place de l'adolescent devra être posée. En effet une réflexion sur la place des jeunes, est nécessaire. Elle pose de multiples questions : comment capter la jeunesse pour proposer une offre sur la citoyenneté. Il est donc attendus d'avoir un espace pour que les jeunes puissent phosphorer et la mise en place des expos interactives sur un sujet donnée. Des espaces plus adaptés pour les usagers, il y a une attente de voir la fréquentation de l'équipement augmentée, si le gain en convivialité, est un des leviers pour permettre aux usagers de prendre du plaisir à le fréquenter, la place aux numériques sera à inclure. Le champs des nouvelles technologie fait partie des améliorations attendus avec de nombreuses possibilités comme l'optique d'un tier lieu, un aménagement design au service des politiques publics, Maison France service, la labélisation Micro-folies. L'enjeu sera de répondre à la problématique « qu'est ce qu'on veut y trouver qu'on ne trouve pas ailleurs »

Objectif(s)

Dans le champs du projet d'administration :
Matérialiser un pôle HCC, en plein cœur de ville
Être un support aux autres projets de HCC
Améliorer l'image de l'équipement
Faire un lieu sympa et sécurisé
Proposer une politique documentaire et d'animation en congruence avec les orientations des élus
Créer une dynamique d'équipe et mener la conduite du changement

Dans le champs du projet de territoire
traduire la dynamique du projet de territoire et en être le relais auprès des habitants
Faire du bâtiment un équipement éco-exemplaire (décret tertiaire)
redonner sa grandeur originale de cette architecture,

dans le champs de la compétence lecture publique
S'adapter aux nouvelles pratiques en matière de lecture de lecture publique
se mettre à jour des nouveaux usages
répondre aux besoins des usagers,
offrir une logique de réseau de la lecture publique médiathèques sur le territoire
établir des liens avec le Contrat Territoire Lecture et le projet d'établissement

Les parties prenantes et partenaires

Internes	Externes
direction proximité citoyenneté	DRAC
Service techniques	BDP
Service juridique	Conseils départementaux
service finance	Commune HCC concernées

Retombées attendues par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
Communauté de communes	Réussir à faire revenir les anciens usagers et en attirer des nouveaux / améliorer les confitions de L'accessibilité: si elle est a avoir dans le cadre de l'accès a l'équipement, elle peut correspondre a un besoin des habitants plus vaste, comme celle des commerçants et de leurs clients. Mais aussi pour les autres services publics, car nous sommes ici aux croisements de nombreux service et à proximité de la mairie.
Conseil Départemental de la Corrèze et de la Creuse	signer un Contrat Territorial de Lecture
Communes concernées	maintien des services publics dans un territoire rurale où il n'est pas omis des départs de service à la population comme le trésor public ou la sous-préfecture

Calendrier prévisionnel (GANITT)

sept à janvier 2022: diagnostic + pré-programme
janvier à mars 2022 : programme technique détaillé
mars à juillet 2022 : consultation MOE
juillet 2022 à octobre 2023 : étude architecte et permis de construire
juillet 2023 à octobre 2023 : consultation entreprise
octobre 2023 à septembre 2024 : travaux
reception automne 2024

Budget prévisionnel et plan de financement

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais d'étude	290 000,00 €	Etat - CRTE	
	413 000,00 €	Etat DGD	880 000,00 €
	350 000,00 €	Département 19	50 000,00 €
	900 000,00 €	région	250 000,00 €
	20 000,00 €	europe	50 000,00 €
TOTAL	1 973 000,00 €	TOTAL	1 230 000,00 €
		Subventions demandées	1 230 000,00 €
		En % du budget total	62,34%
		En euros	743 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
nombre de service à la population proposé(hors lecture publique)		3	
augmenter le nombre d'abonné		5%	
avoir un accès à la lecture publique sur tout le territoire		moins de 20 minutes	
réduire les dépenses de fonction liée aux interventions de toiture		15 000 €	
consommation d'énergie		moins 40 % d'ici de 2030	
pas de communication spécifique sur cette étude			

FICHE PROJET EN MATURATION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Aménagement d'une voie verte à Bort-les-Orgues

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet):

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Equipe projet

Comité de pilotage : se réunit sur trois temps (lancement - point d'étape à mi-réalisation-réception). Les membres sont informés des travaux du Cotech.

Comité technique (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'aux réunions de rendu partiel d'étude et de chantier

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Chef de projet	<i>Gilbert Salat</i>	<i>Chef de projet sports nature</i>	
HCC - Personne référente	<i>Michel Pesteil</i>	<i>Vice-président en charge des sports loisirs</i>	
HCC - Personne référente	<i>Philippe Roche</i>	<i>Vice-Président en charge des finances</i>	
HCC - Personne référente	<i>Jean-Pierre Guitard</i>	<i>Vice-président en charge des infrastructures communautaires</i>	Sur le volet aménagement de voirie, bâtiment, entretien
HCC - Personne référente	<i>Serge Guillaume</i>	<i>Vice-président en charge de la transition écologique</i>	Sur le volet mobilité
HCC - Personne référente	<i>Pascal Montigny</i>	<i>Vice-président en charge de la santé</i>	Sur le volet sport santé
HCC - Personne référente	<i>Dominique Miermont</i>	<i>Vice-Présidente en charge de la culture</i>	Si volet patrimoine retenu
HCC + OTC - Personne référente	<i>Philippe Brugère</i>	<i>Vice-président en charge de l'économie touristique Président de l'OTC</i>	
HCC - Chef de Services loisirs, santé et solidarité	<i>Vincent Bec</i>	<i>Autorité du chef de projet</i>	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
<i>HCC - Assistant chef de projet</i>	<i>Jean-Pierre Lesko</i>	<i>Chef de service technique</i>	
<i>Assistant à maître d'ouvrage</i>	<i>M. Philippe Marcou ANCT</i>	<i>Responsable de la ANCT de la Corrèze</i>	<i>Si proposition retenue - A voir si AMO ou MO</i>

<u>Association des Chemins de fer de la Haute Auvergne</u>	<u>A désigner</u>	<u>Exploitant du Gentiane Express</u>	
<u>Commune de Bort-les-Orgues</u>	<u>Eric Ziolo ou son représentant</u>	<u>Initiateur du projet Maire de la commune concernée avec traversée de voie</u>	
Communauté de Communes Sumène-Artense	A désigner	<u>Continuité d'aménagement du projet</u>	

Personnes ressources : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont consultées autant que nécessaires + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - chef de projet patrimoine	Marion Barreau	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
Pays d'Art et d'Histoire	A désigner	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu	
Conseil paysager	A désigner au sein du CAUE	Conseil sur l'aménagement paysager si volet paysager retenu	
Conseil Départemental de la Corrèze	A désigner	Traversée de la route de Champs sur Tarentaine + propriétaire de l'aire de départ	
HCC Direction communication	A désigner par DGA Communication	Communication autour du projet	
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés	
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement	

Personnes à informer : assistent à la réunion de lancement et de réception + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre ?	Remarque
HCC - Direction Proximité et citoyenneté	Mathilde Roux	Autorité du chef de projet Intervient à la demande du chef de service	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
SNCF Réseau	M. Marc Lerouge	Propriétaire de l'assise de la voie si pas d'acquisition	A titre de bonne relation avec le propriétaire
EPIDOR	Mme Justine Quetier	Chargé de mission V91	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet

Préfecture Creuse	Mme Alice Mallick	Sous-préfète Suivi ANCT + subvention	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique
Sous-Préfecture Ussel	M. Yan Le Brun	Sous-préfèt	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique

Description générale et origines du projet

Définition: les voies vertes sont des voies réservées à la circulation non motorisée, destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. Elles sont souvent aménagées sur d'anciennes voies ferrées. Ces voies sont parfaites pour une excursion à vélo en famille, avec des enfants.

Le potentiel HCC : les premières réflexions, concrétisées notamment dès la fin des années 90 par une étude sur la portion Ussel-La Courtine, n'ont pas abouti pour les hypothèses suivantes : problème de coût, une étude pas assez aboutie et des opposants au déferrement des voies ferrées, un point de départ pas localisé sur la ville centre.

4 anciennes lignes ont été identifiées comme potentiellement exploitables à l'échelle de la Haute-Corrèze :

ligne Ussel-La Courtine-Felletin

secteur de Merlines avec un axe sud en direction de Bort le long du Chavanon et un axe nord Merlines-Montluçon

Bort-Ydes-Mauriac sur la partie corrézienne de la ligne.

ancienne voie du Tacot (remontée lors de la réunion HCC- St-Hilaire-St-Pantaléon)

Le projet sur Bort porté par la nouvelle municipalité a donné envie aux élus de relancer les autres sections. L'appel à projet du conseil départemental de la Corrèze en fin d'année 2020 dans le cadre des contrats territoriaux a amené la collectivité à phaser le projet en deux temps afin de répondre aux capacités financières de la collectivité et élaborer un PPI:

- aménagement prioritaire du tronçon Bort-limite Cantal car portion plus courte et volonté des élus cantaliens de poursuivre leur projet jusqu'à Bort
- réflexion sur l'aménagement des deux autres axes

L'ancienne voie du Tacot est un projet plus complexe car l'assise de la voie n'existe plus en tant que tel. Les archives de l'ancien syndicat sont en cours de récupération. L'ancien viaduc des Rochers Noirs en lien avec le projet soursacois de valorisation du matériel est à

La voie autour de Bort: la voie est une portion de l'ancienne ligne Aurillac-Paris interrompue par la construction du barrage. Bort était un carrefour : la portion à aménager est constituée sur la totalité du parcours d'une double voie avec :

- une voie de l'ancienne ligne Bort-Riom-es-Montagnes : circulation d'un train touristique jusqu'en 2009 (actuellement utilisée par l'association qui gère ce train pour un volet « stockage-maintenance » de matériel roulant), voie qui ne sera pas défermée
- une voie de l'ancienne ligne Bort-Aurillac à défermer : projet d'une voie verte partiellement réalisée jusqu'à Mauriac puis exploitation d'un vélorail plus au sud.

Etat des lieux:

Tracé de 38

km dont 3,5 km sur HCC

Une double voie sur toute la partie corrézienne avec une voie réservée au Gentiane Express

Proximité immédiate de l'hôpital/maison de repos de Bort (PMR)

une traversée de route passante Bort-Champs sur Tarentaine

Points d'intérêt :

- une voie verte emblématique de par son historique, existante autour d'Ydes et en cours d'aménagement vers Mauriac
- trois villes aux portes du projet : Bort-les-Orgues (2 700 h), Ydes (1 700 h) et Mauriac (3 600 h) qui feront de cet équipement un projet de proximité
- trois points de service potentiels autour des trois gares de Bort, Ydes et Mauriac

Le projet vise donc à aménager une voie ferrée reliant le centre ville de Bort à l'actuelle voie verte cantalienne avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (point d'accueil, location de vélo, sanitaires...). Sous réserve d'une validation politique, ce projet intégrera un volet de valorisation patrimonial en terme à la fois d'aménagement paysager et de mémoire de la voie et de son activité

Objectif(s)

Le but du projet est de créer une voie sécurisée utilisable par différents utilisateurs (piéton, cycliste, personnes à mobilité réduite) dans un but de pratique sportive sécurisée, de découverte du patrimoine (Orgues de Bort, Saut de la Saule) et de déplacement domicile-travail (présence sur la voie des usines Lapeyre à Ydes et La Tanneur à Bort).

Les parties prenantes et partenaires			
Internes		Externes	
Pole Sports Nature		Communauté de communes Sumène-Artense	
Service des bâtiments		SNCF Réseau	
Service juridique		Association des Chemins de Fer de Haute-Auvergne	
		Commune de Bort	
		Conseil Départemental	
Retombées attendues par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Communauté de communes Sumène - Artense	prolonger la piste existante jusqu'à Bort-les-Orgues		
SNCF Réseau	valoriser une assise de voie		
Association des chemins de Fer de Hte-Auvergne	valoriser ces activités par un flux touristique au niveau de Bort Sécuriser les intersections et portion commune route - voie ferrée - voie verte		
Conseil Départemental de la Corrèze	Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont il est propriétaire assurer le devenir d'un terrain désaffecté dont il est propriétaire		
Commune de Bort-les-Orgues	Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont elle est propriétaire revitaliser le quartier du point de départ selon le choix de ce dernier		
HCC	<p>Les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer une offre sportive accessible à tous en lien avec le contrat local de santé et la proximité immédiate de l'EPAHD - compléter l'offre touristique de proximité - favoriser une découverte patrimoniale originale sur le secteur des gorges de la Dordogne et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; à une échelle plus locale faciliter l'accès au Saut de la Saule et sauvegarder le patrimoine ferroviaire local - créer un pôle touristique autour du quartier de la gare de Bort avec le musée de la tannerie et en projet le « musée » des Chemins de Fer de la Haute-Auvergne, ainsi que les établissements de restauration - bénéficier des retombées des clientèles fréquentant l'actuelle voie autour d'Ydes et à une échelle plus large développer une itinérance cyclable le long de la Dordogne - proposer une alternative au déplacement automobile (dans le cadre de la prise de compétence communautaire « mobilité ») 		
Calendrier prévisionnel (GANTT)			
2nd semestre 2021 : préparation de la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau + choix politique d'un scénario d'aménagement + positionnement de l'ANCT sur le volet étude + inscription dans les statuts HCC			
2022 : phase d'étude et de préparation du marché + finalisation du plan de financement + passage de la convention			
2023 : réalisation des travaux			
Budget prévisionnel et plan de financement			
Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.			
Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.			
Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.			
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Etude technique de faisabilité globale du projet	20 000,00 €	Etat - CRTE	
Frais d'aménagement de l'assise	430 000,00 €	Département 19 - CTA	52 000,00 €
Frais aménagement point de départ	180 000,00 €	Europe - FEADER	280 000,00 €
TOTAL	630 000,00 €	TOTAL	332 000,00 €
		Subventions demandées	332 000,00 €
		En % du budget total	52,70%
		En euros	298 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
questionnaire de satisfaction		mise en sécurité des usagers	
mesure de la fréquentation par la pose d'un éco-compteur		vérifier la pertinence du projet dans le cadre de futurs aménagements du schéma global	
Communication			
A établir avec la direction communication			

FICHE ACTION

Nom du projet : Portail Territoire : Attractivité - Tranche 2

Conformité par rapport aux statuts : article 2 des statuts

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique:

Territoire actif	Territoire préservé	Territoire responsable	Territoire vivant
------------------	---------------------	------------------------	-------------------

Le projet répond à l'ambition:

S'affirmer	Se réinventer	Se dépasser	Se réaliser
------------	---------------	-------------	-------------

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Maître d'ouvrage (porteur du projet) : Haute-Corrèze Communauté

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
Ratelade	Vincent	Pilote
Escurat	Célia	Co-pilote
Millet	Stéphane	Chargé des données sur le volet attractivité
Sallas	Marc-Antoine	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel / Conseiller en prévention
Guyot	Nicolas	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel
Lascout	Nadia	Assistante des directions
Jérôme	Alexandre	Chargé de la création de la carte interactive
Tromeur	Angélique	Chargé du marché public
Grandpeyre	Marie-Noëlle	Conseillère sur la marque employeur HCC
Canini	Margot	Chargée de la relation aux communes
Bioud	Marie	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Di Fruscia	Sandrine	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Allicot	Emmanuel	Chargé des contenus visuels du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet
Prieto	Cindy	Conseillère en évaluation et sur la qualité de l'outil
Mallet	Aurore	Finances
Vesvre	Aurélie	Conseillère éco-exemplarité et représentante du CHSCT

Description générale et origines du projet

Portail territoire = outil répondant à trois besoins

Outil « commun » en proposant aux communes de créer leur nouveau site internet via le marché porté par Haute-Corrèze Communauté

Outil « vitrine » pour les enjeux d'attractivité via de l'image (photos/vidéos) et une carte interactive pour les futurs arrivants avec les informations nécessaires avant installation (immobilier, emploi, école...)

Outil « utile » via le développement des services numériques pour la population

Objectif(s)

Créer un outil digital innovant pour l'attractivité du territoire, au service de l'institution, des communes et des habitants

Les parties prenantes et partenaires			
Internes		Externes	
Élus communautaires et municipaux (commissions Ressources)		Usagers	
Agents HCC		Partenaires (OTC, PNR, Pays Haute-Corrèze Ventadour, Missions locales...)	
Secrétaires de mairie		Assistance à maîtrise d'ouvrage	
Retombées attendues par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Élus communautaires et municipaux	Renforcer le lien commune et intercommunalité (relations, messages...)		
Usagers	Faciliter, via la transformation numérique, les services aux publics et les démarches administratives		
Élus communautaires et municipaux	Mutualisation pour la création du site internet de la commune		
Élus communautaires et municipaux	Gain en visibilité des communes		
Calendrier prévisionnel			
<i>AMO : juin à décembre 2021</i> <i>Marché public : novembre 2021 à février 2022</i> <i>Création du Portail Territoire : mars 2022 à octobre 2022</i> <i>Création des sites des communes : mars 2021 à décembre 2023</i>			
Budget prévisionnel et plan de financement			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL		TOTAL	
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Création de la partie attractivité du Portail Territoire et des sites des communes adhérentes	150 000,00 €	GIP Massif Central	50 000,00 €
		DETR	6 000,00 €
		CRTE	
		PTAI	6 000,00 €
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	62 000,00 €
		Subventions demandées	92 000,00 €
		En % du budget total	41,33%
		En euros	62 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs		Objectifs	
Respect de l'enveloppe budgétaire		150 000 €	
Nombre de communes adhérentes		51	
Communication			

Avant :
Information interne pour expliquer le projet et annoncer le lancement
Communication panel usagers

Pendant :
Informar de l'avancement du projet, des orientations prises et donner de la visibilité en terme de calendrier

Après :
Communiquer sur la participation des usagers dans le projet
Faire connaître le Portail Territoire

